



GEC(2025)12

25 juin 2025

COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE (GEC)

27^{ème} réunion

Strasbourg, 13-15 mai 2025

Rapport de réunion

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Sara Slana (Slovénie), Présidente de la Commission pour l'égalité de genre (GEC), ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux nouveaux et nouvelles membres de la GEC. Elle met en avant les réalisations accomplies depuis la 26e réunion plénière de la GEC (19-21 novembre 2024), en particulier les progrès des travaux menés par le GEC/ADI-AI sur le projet de recommandation sur l'égalité et l'intelligence artificielle et par le GEC/PC-eVIO sur le projet de recommandation sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie. Elle rappelle également les livrables à venir dans le cadre du mandat de la GEC.

2. La Présidente souligne que la GEC tiendra des échanges de vues avec Nicole Ameline, rapporteure sur la Recommandation générale n° 40 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) sur la participation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de prise de décision, avec Nina Grmuša, Présidente du Conseil consultatif de la jeunesse (CCJ), et avec Maria Andriani Kostopoulou, Présidente du Groupe d'expertes sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO). La Présidente note en outre que la GEC sera invitée à adopter le projet de Guide Pratique à l'intention des autorités publiques pour soutenir la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil de l'Europe sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, ainsi que le projet de questionnaire et de liste d'indicateurs pour l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029. D'autres échanges thématiques importants seront consacrés à la construction de récits et leur articulation fondée sur les valeurs dans le contexte des mouvements anti-genre et des discussions lors de l'événement intitulé « L'engagement des jeunes en faveur de l'égalité de genre : Dialogue pour une action inclusive ».

3. La Présidente rappelle à la GEC l'échange informel organisé par Kateryna Levchenko (Ukraine), en marge du dernier jour de la réunion plénière, avec Iryna Dovga et Liudmyla Huseinova, deux anciennes détenues civiles et survivantes de violence sexuelles liées au conflit, ainsi que Katrien Coppens, de la Fondation *Restoring Trust in People and Life*.

4. Roberto Olla, Chef du Département Dignité humaine et égalité de genre, commente sur l'ordre du jour exhaustif et motivant de cette réunion de la GEC, soulignant que ses activités s'alignent étroitement avec l'initiative du Secrétaire Général d'un Nouveau Pacte Démocratique, visant à rendre la démocratie plus forte, plus adaptable et plus inclusive. Il informe la GEC des développements récents au Conseil de l'Europe, notamment l'ouverture à la signature de la Convention pour la protection de la profession d'avocat lors de la 134e session du Comité des Ministres, le 14 mai 2025. Il indique également que la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'environnement devrait être adoptée lors de cette session. Il souligne que le Plan d'action correspondant comprend un livrable relevant de la responsabilité de la GEC : une étude sur la participation égale des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique, qui doit être présentée d'ici la fin de 2026 et qui examinera également la prise de décision en matière d'environnement.

5. Il informe en outre la GEC de la nomination de Thórdís Kolbrún Reykfjörð Gylfadóttir en tant qu'Envoyée spéciale du Secrétaire Général sur la situation des enfants en Ukraine. Rappelant le pouvoir transformateur des nouvelles technologies et l'importance d'éviter qu'elles ne renforcent ou n'exacerbent la violence sexiste ou le sexisme, il souligne la pertinence des discussions à venir de la GEC sur les deux projets de Recommandation en cours d'élaboration, soulignant la nécessité d'en garantir la qualité et la pertinence. Il conclut en soulignant l'importance des nouveaux outils d'établissement de rapports pour produire des rapports analytiques sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029 par les États membres, et réaffirme que le travail de la GEC reste essentiel pour consolider et faire progresser les progrès que la Stratégie vise à accomplir.

6. La GEC adopte l'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe I du présent rapport et décide d'inclure un échange avec Aoife Nolan, Présidente du Comité européen des droits sociaux, sur sa revue analytique sur [« Les droits sociaux et la crise du coût de la vie »](#) sous le point 11.4 (Coopération avec les organes du Conseil de l'Europe).

2. Rapport de la Présidente de la GEC

7. La GEC prend note des informations communiquées par la Présidente concernant sa participation à la troisième réunion du Secrétaire Général avec les Président·es des Comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 24 avril 2025). Elle explique que cette réunion s'est inscrite dans le cadre du processus de consultation sur le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe, et que ce processus devrait aboutir en 2026 avec l'adoption du Pacte par les Chef·fes d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe lors de la session ministérielle. Elle informe la GEC que sa conférence annuelle (Malte, 17-18 septembre 2025) sur le thème « Éliminer le sexisme et la violence à l'égard des femmes en politique : une étape essentielle vers une participation égale à la vie publique » figure parmi les contributions au processus du Nouveau Pacte Démocratique. Elle rappelle également qu'en 2026, la GEC commencera à travailler sur une étude sur la participation égale des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique, qui soutiendra les objectifs du Nouveau Pacte Démocratique. Au cours de la réunion, il est souligné que l'égalité de genre est une pierre angulaire d'une démocratie qui fonctionne et essentielle à la résilience démocratique, et qu'à ce titre, elle doit rester au premier plan des efforts de renouveau démocratique en Europe. Un des messages clés était qu'il ne peut y avoir de véritable démocratie sans remédier à la sous-représentation persistante des femmes en politique et à la violence et au sexisme dont elles sont victimes, tant en ligne que hors ligne. La Présidente souligne que les travaux en cours de la GEC, notamment sur les projets de recommandations sur l'égalité et l'intelligence artificielle et sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie, soutiennent directement cet agenda.

3. Mandat et plan de travail de la GEC

8. Le Secrétariat rappelle le mandat de la GEC pour 2024-2027, ainsi que les résultats attendus pour fin 2026 et le plan de travail révisé de la GEC pour 2025.

9. La GEC prend note des informations fournies par le Secrétariat et Maria Ellul (Malte) sur la conférence annuelle 2025 de la GEC organisée sous la présidence maltaise du Comité des Ministres (17-18 septembre 2025, Malte). La conférence annuelle abordera la question urgente de la violence et du sexisme à l'égard des femmes en politique, en mettant particulièrement l'accent sur la lutte contre ces problèmes au sein des partis politiques et des institutions. Elle se concentrera sur les obstacles à la participation des femmes à la vie politique et explorera les solutions pour y remédier, notamment les mesures juridiques pertinentes et les mécanismes de responsabilisation. La conférence contribuera à l'objectif stratégique 4 de la Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029, intitulé « Parvenir à une participation égale des femmes et des hommes à la vie politique, publique, sociale et économique », et soutiendra la préparation de l'étude sur la participation égale des femmes et des hommes à la prise de décision politique, qui doit être présentée d'ici au 31 décembre 2026.

10. La GEC prend note du plan de travail révisé de 2025 (GEC(2025)1).

4. Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029

11. La GEC prend note des informations données par le Secrétariat sur les résultats des 1e et 2e réunions du Groupe de travail sur l'établissement des rapports sur la mise en œuvre de

la Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029 (25 février et 10 avril 2025). Le Groupe de travail avait souligné l'importance d'inclure les mesures prises par les États membres pour tenir compte de l'intersectionnalité et répondre aux besoins spécifiques de toutes les femmes, hommes, filles et garçons ; reconnu la nécessité de mieux faire connaître les outils du Conseil de l'Europe - notamment les conventions, recommandations, résolutions, jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et autres ressources - dans tous les ministères concernés, ainsi que l'importance d'évaluer leur utilisation et leur efficacité afin d'identifier les lacunes et de mieux informer les travaux futurs du Conseil de l'Europe ; et reconnu le rôle essentiel des partenariats avec la société civile dans la promotion de l'égalité de genre. Lors de sa réunion finale, le Groupe de travail a approuvé un projet de questionnaire et un projet de liste d'indicateurs couvrant les six objectifs stratégiques afin de refléter les priorités de tous les États membres et de permettre une analyse complète des lacunes.

12. Après avoir examiné les deux documents, en tenant compte des commentaires formulés par les délégations avant et pendant la réunion, la GEC adopte le questionnaire et la liste d'indicateurs. La GEC félicite le Groupe de travail pour la bonne réalisation de son plan de travail.

5. Nominations

13. La GEC désigne Andreia Lourenço Marques (Portugal) en tant que rapporteure sur les droits des personnes handicapées et Radan Šafařík (République tchèque), comme point focal pour suivre les travaux du Groupe de rédaction sur les droits humains dans les politiques en matière de drogues (DH-PDA). Le poste de point focal sur les droits de l'enfant reste vacant.

6. Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme

6.1. Travaux du comité d'experts sur l'intelligence artificielle, l'égalité et la discrimination (GEC/ADI-AI)

14. Le Vice-Président du GEC/ADI-AI, Radan Šafařík (République tchèque), informe la GEC des résultats de la 3e réunion du Comité (Strasbourg, 26-27 février 2025). Les participant·es ont examiné un projet révisé de recommandation sur l'égalité et l'intelligence artificielle, en tenant compte des commentaires écrits reçus du Comité avant et pendant la réunion. Le GEC/ADI-AI a également tenu une discussion générale sur le premier projet d'exposé des motifs. Parmi les principaux résultats figurent l'accord sur la terminologie, le renforcement du langage sur la discrimination intersectionnelle, notamment en utilisant la liste non exhaustive des motifs figurant dans la Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029, et la clarification du fait que la discrimination par procuration peut être directe ou indirecte. Parmi les autres modifications de fond figurent les références, le cas échéant dans le texte, à une approche graduée et différenciée, et les révisions apportées à la section sur les organes de contrôle afin de l'aligner sur les normes de l'Union européenne (UE).

15. À cet égard, le Vice-Président rappelle à la GEC que le GEC/ADI-AI doit coordonner étroitement ses travaux avec les États membres de l'UE et la Commission européenne afin de garantir la compatibilité avec le règlement de l'UE sur l'IA. Il note que cette approche découle de l'évaluation provisoire de la Commission selon laquelle, malgré le caractère non contraignant de la future recommandation, celle-ci pourrait avoir des effets juridiques en relation avec le règlement de l'UE sur l'IA. Il note en outre qu'une fois que le projet de texte sera plus stable, la Commission européenne fera une proposition au Conseil de l'UE, qui sera alors en mesure d'adopter une position officielle. Les États membres de l'UE pourront alors se positionner sur le projet de recommandation. Il souligne que ce processus pourrait prendre plus de deux mois, mais que le GEC/ADI-AI travaille en étroite collaboration avec la Commission européenne et la future présidence danoise du Conseil de l'UE afin d'éviter tout retard injustifié. Le Vice-Président invite les États membres de l'UE à veiller à ce que ce

positionnement institutionnel n'entrave pas l'avancement des travaux sur le projet de recommandation ni les contributions sur son contenu.

16. Le Vice-Président du GEC/ADI-AI note que la consultation publique sur le projet de recommandation révisé s'est achevée le 28 avril et que plus de 30 contributions ont été reçues. Il rappelle que les deux comités directeurs responsables, la GEC et le CDADI, ont été invités à fournir des commentaires écrits sur le projet d'exposé des motifs avant le 30 mai 2025, et peuvent également profiter de cette occasion pour soulever les observations en suspens sur le projet de recommandation qui n'ont pas encore été traitées par le GEC/ADI-AI. Ces commentaires, ainsi que les résultats de la consultation, serviront à l'élaboration des projets révisés des deux documents qui seront diffusés en juillet. Il conclut en rappelant à la GEC que le Comité se réunira à nouveau pour une quatrième et dernière réunion (7-9 octobre 2025), avant que les projets de recommandation et d'exposé des motifs ne soient soumis pour approbation conjointe par la GEC et le CDADI lors de leur session conjointe extraordinaire en novembre 2025.

17. **L'Allemagne** remercie le GEC/ADI-AI pour son travail substantiel sur le projet de recommandation et d'exposé des motifs, notant que de nombreuses préoccupations précédemment soulevées ont été prises en compte. Elle s'est félicitée que le projet soit désormais plus clairement aligné sur le droit actuel de l'UE, reflétant en particulier l'approche fondée sur les risques du règlement de l'UE sur l'IA et l'alignement sur les directives européennes pertinentes relatives aux organismes chargés de l'égalité et à la violence à l'égard des femmes. **L'Allemagne** suggère un alignement plus poussé de certains chapitres et demande que les obligations en matière de suivi soient clarifiées et, afin d'éviter des charges bureaucratiques excessives, que les obligations en matière de rapports soient examinées après la mise en œuvre des obligations juridiquement contraignante en matière d'IA, en notant que celles-ci pourraient être remplies par le biais du droit international existant en matière de l'IA. Elle apprécie également que le projet de recommandation reconnaisse les bénéfices potentiels de l'IA pour aborder la discrimination et les inégalités et mette l'accent sur la nécessité d'attirer les femmes vers les professions liées aux technologies de l'information et de la communication. **L'Italie** réaffirme sa préférence pour une approche cumulative traitant distinctement les différentes formes de discrimination, dans un cadre juridique qui s'attaque à l'acte discriminatoire lui-même. Elle salue la référence aux discriminations multiples ou cumulées dans le projet d'exposé des motifs. La **Bulgarie** rappelle sa position sur la notion de genre.

7. Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles et la violence domestique

7.1. Travaux du Comité d'expert-es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie (GEC/PC-eVIO)

18. En l'absence du Vice-Président du GEC/PC-eVIO, le Secrétariat présente une mise à jour sur les travaux du Comité ainsi que sur les résultats de ses 2e et 3e réunions. Lors de sa 2e réunion (22-23 janvier 2025), le Comité a convenu de centrer le projet de recommandation sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie. Il a discuté d'éléments clés tels que la nécessité d'une définition large de l'obligation de rendre des comptes, l'importance d'une approche tenant compte des traumatismes et neutre sur le plan technologique, et a tenu un échange avec des représentant·es de Meta et Google. Lors de sa 3e réunion (3-4 avril 2025), le Comité a abordé l'importance d'ancrer la recommandation dans l'ensemble des droits humains pertinents, de protéger la liberté d'expression des personnes à risque d'être réduites au silence par la violence facilitée par la technologie, de reconnaître les discours misogynes et de promouvoir un environnement de responsabilisation. À la suite de la consultation du public (14 avril – 26 mai 2025) et des Comités directeurs (17 avril – 20 juin 2025), les projets révisés de

recommandation et d'exposé des motifs seront examinés lors de la 4e et dernière réunion du GEC/PC-eVIO (30 septembre – 2 octobre 2025), avant d'être soumis à la GEC et au CDPC pour adoption lors de leur session conjointe extraordinaire en novembre 2025.

19. Les États membres remercient le GEC/PC-eVIO pour l'importance de son travail et soulignent qu'il constituera une orientation précieuse dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie. **L'Allemagne** souligne l'importance d'une terminologie cohérente lorsqu'il est fait référence aux victimes ou aux survivantes, en indiquant une préférence pour le terme « victime ». Elle exprime également des réserves quant à l'instauration d'infractions pénales autonomes comportant des éléments liés à la technologie, comme recommandé au paragraphe 10 du projet de recommandation. Le **Danemark** regrette l'absence de toute mention des hommes et des garçons en tant que victimes de violence facilitée par la technologie dans le projet de recommandation. **L'Allemagne** et le **Danemark** appellent à limiter au strict nécessaire les obligations de suivi et de rapport, et, dans la mesure du possible, à les intégrer dans les cadres existants. **L'Autriche** propose d'indiquer dans le préambule que le projet de recommandation concerne à la fois l'obligation de rendre des comptes individuelle et systémique en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie, et que la responsabilisation est essentielle pour promouvoir un environnement exempt de violence. Elle propose également de mettre en avant l'importance des initiatives de prévention primaire visant les garçons et les jeunes hommes, et recommande de faire explicitement référence aux filles en situation de handicap dans le cadre des dispositifs adaptés aux enfants. Enfin, l'Autriche suggère de faire référence explicitement à la nécessité d'une intelligence artificielle et d'un apprentissage automatique sensibles au genre et exempts de biais afin de soutenir une modération de contenu efficace.

7.2. Echange de vues avec Maria Andriani Kostopoulou, Présidente du GREVIO

20. Maria-Andriani Kostopoulou, Présidente du Groupe d'expert-es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), annonce que le dernier rapport d'activité du GREVIO (janvier – décembre 2024) a été publié le 13 mai 2025. Elle présente la récente collaboration du GREVIO avec le Comité directeur pour les droits de l'enfant, avec le Groupe Pompidou et avec le GEC/PC-eVIO. Elle souligne la participation du GREVIO à plus d'une centaine d'événements en 2024 avec un large éventail de parties prenantes, ce qui démontre la transversalité des questions liées à la violence fondée sur le genre et la pertinence croissante de ce domaine d'action. La Présidente avertit que les rapports d'évaluation récents montrent que les politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes sont aujourd'hui remises en question, que les personnes qui défendent les droits des femmes sont soumises à une pression croissante et que de nombreux obstacles compliquent le fonctionnement des services d'aide fondés sur des principes féministes. En outre, elle souligne que les rapports mettent en évidence que la diminution des appels d'offres et des possibilités de financement met en péril de nombreuses initiatives de lutte contre la violence à l'égard des femmes et compromet l'expertise acquise au fil des ans. Elle présente également la section thématique du rapport qui examine le rétrécissement de l'espace des ONG de défense des droits des femmes et son impact sur les défenseurs et défenseuses des droits des femmes.

21. La Présidente souligne également l'exposition croissante des jeunes femmes et des filles (âgées de 24 ans et moins) à la violence sexuelle par leurs pairs et la nécessité de doter les jeunes de compétences leur permettant d'identifier ce qui relève de la violence. Elle explique que la prochaine recommandation générale du GREVIO portera sur les meurtres de femmes et de filles fondés sur le genre et proposera une lecture de la Convention d'Istanbul sous l'angle du genre afin d'apporter davantage de clarté et d'orientation aux États. Elle conclut en saluant le travail d'évaluation de ses collègues en Ukraine et en soulignant les conséquences de la guerre sur la violence à l'égard des femmes.

7.3. Mise en œuvre de la Convention d'Istanbul

22. La **Présidente** soulève une question concernant le terme à utiliser (violence à l'égard des femmes ou violence fondée sur le genre) pour répondre à ce phénomène et évoque la soi-disant lassitude à l'égard de l'égalité de genre. La Présidente du GREVIO reconnaît une lassitude générale à l'égard des droits humains et explique que le terme adopté par la Convention d'Istanbul est « violence fondée sur le genre », car il met l'accent sur un type de violence qui touche de manière disproportionnée les femmes et les filles de manière systémique.

23. L'**Ukraine** fait référence à l'évaluation du GREVIO en cours et se dit préoccupée par le fait que le Registre des dommages ne comprend pas les victimes de violences sexuelles liées au conflit depuis le début de l'invasion russe en 2014. L'**Italie** explique que la proposition du gouvernement (du 7 mars 2025) visant à introduire le féminicide dans le code pénal est actuellement présentée au Parlement et que le prochain plan stratégique sur la violence masculine à l'égard des femmes est en cours d'adoption. L'Italie informe également la GEC de la publication en 2024 d'un livre blanc sur la formation des professionnel·les travaillant avec les victimes de violence à l'égard des femmes. Elle se prépare également à travailler sur les problèmes rencontrés par les victimes de violence à l'égard des femmes handicapées. La Présidente du GREVIO souligne l'importance d'appliquer une perspective de genre à la violence et rappelle les développements de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme qui reconnaît le suicide comme une conséquence de violences sexistes de longue durée.

24. La **Géorgie** explique qu'elle a entamé un nouveau cycle d'évaluation en accordant une attention particulière à la question de la vie privée sur les plateformes numériques concernant les mineur·es qui sont particulièrement exposé·es à des infractions pénales telles que l'extorsion sexuelle. Compte tenu des enquêtes menées sur cette question, un amendement a été proposé afin de considérer comme circonstance aggravante le fait que la victime soit mineure. La Présidente du GREVIO présente la réponse de la Géorgie au rapport d'évaluation de référence du GREVIO, qui comprenait un événement avec des organisations de la société civile organisé par le Gouvernement pour discuter des conclusions du rapport et pour s'en servir de point de départ pour la poursuite des travaux. Elle souligne cela comme une bonne pratique.

25. Le **Luxembourg** annonce l'inauguration récente d'un Centre national pour victimes de violences et l'adoption prochaine, le 20 juin 2025, du prochain plan d'action national sur la violence fondée sur le genre, qui se base sur les recommandations du GREVIO. L'**Allemagne** informe la GEC de l'adoption d'une stratégie de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique dans le cadre de la Convention d'Istanbul et de la création d'un organe national de coordination prévu par la Convention d'Istanbul, au sein du Ministère fédéral de l'éducation, de la famille, des personnes âgées, de femmes et de la jeunesse. Elle note aussi que le rapport de l'Etat sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul sera rendu d'ici octobre. La **Croatie** explique qu'à la suite de la publication du premier rapport du GREVIO sur la Croatie en 2022, de nombreuses mesures ont été prises. Les droits des victimes ont été davantage intégrés dans la législation et plusieurs réformes législatives ont eu lieu depuis 2019, notamment la révision du code pénal afin d'introduire la définition de la violence fondée sur le genre et du féminicide. Des mesures ont également été prises pour encourager la coopération et la coordination intersectorielles ainsi que pour former les professionnel·les qui travaillent avec les victimes. Un nouveau plan national de prévention de la violence sexuelle et un plan de travail avec les auteurs de ces violences sont en cours d'élaboration. La **République de Moldova** souligne qu'elle a construit de nouveaux hébergements d'urgence destinés à accueillir également les personnes en situation de handicap, qu'un autre est en

cours de construction et qu'elle s'efforce d'ouvrir davantage de places et de veiller à ce que ces hébergements disposent des spécialistes nécessaires.

26. Le **Secrétariat de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe** (APCE) informe la GEC que la Commission sur l'égalité et de la non-discrimination prépare un rapport sur la promotion de la Convention d'Istanbul et l'amélioration de sa mise en œuvre, dans le but de mettre à profit l'expérience acquise. Il informe également la GEC de la création du Prix Vigdís pour l'empouvoirement des femmes, qui récompense des initiatives exceptionnelles visant à promouvoir l'autonomisation des femmes dans toute leur diversité en Europe et au-delà. **University Women Europe** demande si la parité peut être un atout pour prévenir et mettre fin à la violence à l'égard des femmes. En réponse, la Présidente du GREVIO se dit préoccupée par le fait que les femmes en position de dirigeantes au sein des gouvernements subissent des violences et soient l'objet de menaces continues et déclare qu'il est nécessaire de favoriser un environnement sûr pour que les femmes puissent participer à la vie publique. **EIGE** explique que les rapports du GREVIO alimentent ses travaux sur la directive de l'UE sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique car ils constituent une source importante d'indicateurs et permettent de veiller à ce que les États membres ne soient pas surchargés par le suivi. La Présidente du GREVIO déclare qu'elle apprécie l'enquête de l'UE sur la violence fondée sur le genre publiée par l'EIGE, la FRA et Eurostat, ainsi que les données riches qu'elle contient.

7.4. Activités de coopération sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

27. Le Secrétariat présente un aperçu des 14 projets de coopération en cours dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, ainsi que de la promotion de l'égalité de genre, mis en œuvre dans différents États membres et régions du Conseil de l'Europe. Ces projets abordent également des questions liées aux droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile ; la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes et des filles ; le soutien aux autorités par le biais de programmes destinés aux auteurs de violences ; et la collaboration continue avec les organisations de la société civile ainsi qu'avec les facultés de droit et les étudiant·es. À titre d'exemple du travail accompli dans ce domaine, un manuel sur le retour des réfugié·es ukrainien·es tenant compte de la dimension de genre sera publié en 2025. Le programme pilote destiné aux auteurs de violence élaboré au Kosovo* qui a donné des résultats positifs sera examiné en vue d'une adaptation locale en Arménie, en Moldavie et en Ukraine. Des amendements législatifs sur la violence numérique à l'égard des femmes et la définition du viol fondée sur le consentement sont soutenues en Bosnie-Herzégovine. De nouvelles subventions sont accordées à des organisations de la société civile à Chypre, en Roumanie, en Espagne et en Suède jusqu'en novembre 2025. Le cours HELP sur la violence à l'égard des femmes a été traduit et adapté au contexte juridique de 28 pays et un nouveau module sur la violence numérique à l'égard des femmes est en cours d'élaboration avec le soutien d'un projet de coopération. Le Secrétariat rappelle aux membres de la GEC qu'un nouveau cycle des Subventions de l'EEE et de la Norvège a commencé et les encourage à prendre contact avec leurs institutions afin d'accéder à ce fonds pour permettre des opportunités intéressantes de coopération avec le Conseil de l'Europe.

8. Garantir l'égalité d'accès à la justice pour les femmes et les filles

8.1. Activités de coopération sur l'accès des femmes à la justice

* Cette désignation ne préjuge pas des positions concernant le statut du Kosovo ; elle est, en outre, conforme à la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies ainsi qu'à l'Avis de la Cour internationale de justice sur la Déclaration d'indépendance du Kosovo.

28. Le Secrétariat présente les avancées réalisées dans le cadre des projets de coopération sur l'accès des femmes à la justice dans la région des Balkans occidentaux, du Partenariat oriental et en Türkiye. Parmi les exemples de résultats très positifs et ciblés, le programme de mentorat destiné aux professionnel·les du droit a permis de former 22 mentors et 70 mentoré·es (première génération de mentors) dans le cadre du programme pour les Balkans occidentaux, et le programme du Partenariat oriental, qui a contribué à former environ 300 professionnel·les du droit à la suppression des obstacles à l'accès des femmes et des filles à la justice. Investir dans la prochaine génération de professionnel·les du droit et remédier aux lacunes en matière de collecte de données ventilées par sexe sont aussi des objectifs des projets régionaux. Une des bonnes pratiques de synergie établie entre les régions des Balkans occidentaux et du Partenariat oriental est la réunion interrégionale des professionnel·les du droit, qui s'est tenue à Tirana en novembre 2024, et a réuni des professionnel·les du droit pour échanger sur les obstacles existants, les défis à relever et les voies à suivre. En Türkiye, 134 femmes, parmi lesquelles 40 femmes roms, dans les provinces touchées par le tremblement de terre, ont bénéficié d'une formation sur les connaissances juridiques de base,, ainsi que 130 femmes roms d'autres provinces de Türkiye. Enfin, l'accès à l'aide juridique gratuite en Türkiye a été considérablement amélioré grâce au soutien du projet de coopération, touchant au total 352 femmes en situation de vulnérabilité.

9. Parvenir à une participation équilibrée des femmes et des hommes à la vie politique, publique, sociale et économique

9.1. Echange de vues avec Nicole Ameline, Rapporteuse sur la Recommandation générale n° 40 sur la participation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de prise de décision du CEDAW

29. Nicole Ameline, rapporteure sur la recommandation générale n° 40 du CEDAW sur la participation égale et inclusive des femmes aux systèmes de prise de décision (RG n° 40), exprime sa volonté de consolider la convergence de la GEC et du CEDAW compte tenu du recul actuel des droits des femmes. Elle rappelle à la GEC que 2025 est une année historique puisqu'elle marque l'anniversaire de plusieurs documents et événements clés, tels que la Conférence de Pékin, la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, l'objectif de développement durable n° 5 et la Conférence de Mexico. Cette dernière est particulièrement importante pour la Recommandation générale n° 40 car c'est lors de cette conférence que le concept de parité dans l'exercice de la gouvernance s'est imposé. Elle présente ensuite la RG n° 40, qui a été conçue comme une feuille de route visant à définir la parité dans la prise de décision comme un droit fondamental. La RG n° 40 puise ses fondements dans le préambule de la Convention CEDAW qui dispose que les femmes doivent participer aux processus décisionnels afin d'instaurer une paix durable. Son objectif est de s'attaquer aux causes profondes des inégalités et pas seulement à leurs effets. Le résultat attendu est de changer le paradigme actuel d'un système hiérarchique dominé par les hommes qui exclut les femmes de l'accès aux systèmes de prise de décision à un modèle plus inclusif et équilibré. À ce jour, 75 pays soutiennent la RG n° 40 .

30. Elle note que la RG n° 40 se veut un outil opérationnel fournissant des orientations pratiques aux États. Ses trois objectifs sont: accélérer la parité, innover en matière de mécanismes visant à accroître la parité et favoriser le changement normatif et d'influence. La RG n° 40 est construite autour de sept piliers: (1) la parité 50-50 doit être considérée comme un point de départ et une opportunité plutôt que comme une contrainte ; (2) les nouvelles générations doivent être prises en compte ; (3) l'intersectionnalité devrait être adoptée comme un principe de gouvernance ; (4) une approche globale est essentielle ; (5) le concept de partage du pouvoir doit être redéfini ; (6) une approche renouvelée de l'intégration des responsabilités privées et familiales doit être adoptée ; et (7) la société civile devrait être mobilisée sur la base d'un nouveau modèle de gouvernance.

31. Nicole Ameline souligne également que dans le contexte actuel, la prochaine étape serait de créer un GIEC sur l'agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS) afin d'étudier scientifiquement l'impact des femmes dans la prise de décision sur la paix durable. Elle souligne que même en Europe la ségrégation des femmes persiste et qu'il est désormais temps que les structures décisionnelles soient redevables. Elle appelle les États à revoir leur plan FPS afin de nommer des femmes à des postes décisionnels au lieu de considérer les femmes uniquement comme des victimes ou des membres des forces armées. Elle conclut en expliquant que la parité est un droit particulier car elle introduit des solutions nouvelles en favorisant une nouvelle culture. Elle ajoute qu'une diplomatie féministe devrait être développée pour soutenir le chemin vers la parité et que les organisations régionales ont un rôle clé à jouer afin de promouvoir cette nouvelle vision du rôle des femmes.

32. La **Présidente** souligne l'importance de la RG n° 40 et salue l'inclusion de la jeunesse dans son champ d'application. Elle demande ensuite à la rapporteure si une parité 50-50 n'est trop ambitieuse à l'époque actuelle. Nicole Ameline répond que la parité ne repose pas sur une équivalence exacte mais constitue une référence conceptuelle. Par le passé, des quotas de 30 % avaient été fixés, ce qui revenait implicitement à légitimer l'inégalité. Aujourd'hui, l'objectif est que les États reconnaissent que les femmes et les hommes doivent être égaux à tous les niveaux. Le seuil de 50 % est un objectif marqué pour garantir que les États n'adoptent pas une position relativiste. La RG n° 40 vise à instaurer un nouvel état d'esprit et à promouvoir des mesures de sensibilisation et législatives afin que la sous-représentation des femmes ne perde pas.

33. La **Conférence des OING** demande s'il est possible de changer les lois, la culture et le système de gouvernance historiquement mis en place par les hommes et si une révolution serait nécessaire pour y parvenir. Nicole Ameline répond que lorsque la Convention CEDAW a été élaborée, elle était révolutionnaire et qu'il serait probablement difficile de concevoir le même document aujourd'hui. Elle explique que l'approche révolutionnaire de la RG n° 40 rompt avec le *statu quo* dans des domaines tels que l'économie, le développement durable, et l'armement. Elle souligne que, pour garantir la participation des femmes, les cadres normatifs en place doivent être revus.

34. Le **CCJ** remercie Nicole Ameline d'avoir inclus les générations futures et souligne l'importance d'investir des ressources humaines et financières dans le programme FPS et dans le programme « Jeunesse, paix et sécurité », non seulement en temps de guerre, mais aussi en temps de paix. Le CCJ souligne également la nécessité de financer les initiatives locales et de mettre en avant des bonnes pratiques car les femmes sont généralement cantonnées aux échelons inférieurs. Nicole Ameline déclare que les jeunes générations doivent participer et être écoutées dans des espaces qui les soutiennent et les responsabilisent. Elle ajoute que la paix n'est pas l'absence de guerre, mais la construction d'un État inclusif – un processus dans lequel les femmes doivent être incluses. Sans un système garantissant leur participation, une telle implication reste incertaine / aléatoire.

35. **University Women Europe** souligne que la sous-représentation des femmes dans les sciences pourrait être la cause de leur absence dans des domaines tels que l'investissement en capital ou le développement d'algorithmes. Nicole Ameline explique que de nombreux pays reconnaissent l'égalité de genre dans leur Constitution mais que la question de l'effectivité du droit est centrale. Cet écart entre la législation et la réalité vécue explique pourquoi il est nécessaire de revoir la parité et de la renforcer. Il est nécessaire d'atteindre une masse critique de femmes dans les instances décisionnelles, sans quoi elles ne peuvent imposer leur vision et leurs idées. C'est l'une des raisons pour lesquelles il est si difficile de modifier la manière dont les algorithmes reflètent les normes sociales.

36. Le **Secrétariat de l'APCE** présente le travail de sa Commission pour l'égalité et la non-discrimination sur « Promouvoir une participation inclusive à la vie parlementaire : égalité de

genre, accessibilité et politiques inclusives », qui fait référence à la RG n° 40. Nicole Ameline explique que la RG n° 40 a été pensée pour être globale et pour inclure les organisations internationales et les parlements, y compris les partis politiques. Elle déclare que ONU Femmes et Open Society soutiennent pleinement la RG n° 40 et que le soutien du Conseil de l'Europe, par le biais de son influence diplomatique et normative, serait très utile.

37. **EIGE** souligne qu'une partie importante de son travail consiste à examiner le travail domestique non rémunéré effectué par les femmes et son impact sur leur accès à l'emploi. Nicole Ameline reconnaît l'importance de ce problème et exprime l'intérêt du CEDAW pour recevoir un briefing à ce sujet.

10. Garantir l'autonomisation des femmes et l'égalité de genre face aux défis mondiaux et géopolitiques

10.1. Développer des récits positifs dans le contexte des mouvements anti-genre

10.1.1. Travaux du Groupe de travail sur le développement de récits positifs dans le contexte des mouvements anti-genre

38. Kateryna Levchenko (Ukraine), rapporteure du Groupe de travail sur le développement de récits positifs dans le contexte des mouvements anti-genre, fournit des informations sur les résultats de la 1^e réunion du Groupe de travail (11 février 2025) et sur ses activités. Elle rappelle que l'objectif général du Groupe de travail est « d'élaborer des récits positifs efficaces et de formuler des propositions concernant la mise au point d'outils de communication destinés à être utilisés par le Conseil de l'Europe et les États membres pour promouvoir l'égalité de genre et prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes dans le contexte des mouvements anti-genre ». Les activités du Groupe de travail sont soutenues par deux expertes spécialisées dans la construction de récits dans le domaine de l'égalité de genre et des droits des femmes. La première réunion a été consacrée à la présentation du concept de construction de récits et à une discussion sur les méthodes de travail futures du Groupe de travail.

39. Le livrable qui sera adopté par la GEC lors de sa session plénière de novembre 2025 sera une méthodologie comprenant des récits positifs susceptibles de contrer les impacts des mouvements anti-genre, ainsi que des suggestions de messagers appropriés et des recommandations sur les moyens de diffusion adaptés, que ce soit par les États membres intéressés et/ou le Conseil de l'Europe dans son ensemble. Après avoir examiné plusieurs domaines thématiques pouvant être abordés à travers des récits positifs, il a été proposé à la GEC que le thème général « démocratie » soit au centre des récits à produire. Il s'agirait, par exemple, de mettre en évidence les effets positifs des politiques d'égalité de genre sur le bien-être général et sur la préservation de sociétés inclusives. L'objectif serait de contrer les discours anti-genre les plus courants, tels que l'affirmation selon laquelle « l'égalité de genre est allée trop loin », que les politiques d'égalité de genre sont « dictées par une élite » ou qu'elles « créent des divisions », par exemple entre les femmes et les hommes ou entre les groupes sociaux.

40. **L'Italie** intervient pour souligner la nécessité de veiller à ce que les travaux de la GEC sur les récits positifs soient pleinement alignés sur la Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029 du Conseil de l'Europe et insiste sur le fait que l'action politique institutionnelle doit être clairement distinguée de l'activisme mené par les organisations de la société civile. L'Italie exprime en outre son intérêt à participer au Groupe de travail sur le développement de récits positifs dans le contexte des mouvements anti-genre.

41. La GEC désigne l'Italie pour participer au Groupe de travail sur le développement de récits positifs dans le contexte des mouvements anti-genre.

10.1.2. **Atelier sur la construction de récits et leur articulation fondée sur les valeurs**

42. L'objectif de cet atelier, qui combine une présentation et des discussions en petits groupes, est de développer une compréhension commune des concepts de « récits » et de « cadrage » et d'aider le Groupe de travail et les expertes à affiner et à faire progresser les travaux sur les récits positifs dans le contexte des mouvements anti-genre.

43. Les expertes-consultantes qui assistent le Groupe de travail dans ses travaux font une présentation sur l'élaboration de récits positifs sur l'égalité de genre. Elles explorent certains modes de fonctionnement du cerveau humain et la manière dont le choix des mots et leur articulation peuvent influencer les pensées et les opinions. La présentation aborde également les valeurs humaines fondamentales et décrit comment celles-ci peuvent être mobilisées à travers une certaine articulation, en particulier dans le contexte des campagnes politiques. Elle souligne en outre comment la promotion de valeurs morales fondamentales positives, ainsi que le recours à des récits communs et à des repères culturels, peuvent favoriser une construction efficace de récits. Les principales conclusions de la présentation étaient les suivantes :

- Leçon n° 1 : nous ne sommes pas rationnels – nous basons souvent nos décisions et nos opinions sur nos émotions et nos perceptions plutôt que sur le raisonnement ou la logique.
- Leçon n° 2 : les cadres créent du sens – les opinions sur un phénomène ou une personne dépendent de la manière dont celui-ci est présenté ou décrit (par exemple, présenter la situation climatique actuelle comme un « changement climatique » ou une « crise climatique »).
- Leçon n° 3 : les cadres l'emportent sur les faits et les détails politiques.
- Leçon n° 4 : ne démystifiez pas – il est contre-productif d'aller à l'encontre ou même de répéter des arguments anti-genre (« lorsque vous niez un cadre, vous l'activez, et lorsque vous l'activez, vous le renforcez ! »).
- Leçon n° 5 : cadrez vos arguments autour de valeurs morales fondamentales – faites appel au meilleur des gens (sécurité, équité, liberté).
- Leçon n° 6 : ciblez – sachez qui vous voulez atteindre et pourquoi – la partie de la population qui pourrait être influencée (*moveable middle*) (même si elle est elle-même très diversifiée) est le segment de la population qui peut adhérer à des discours positifs.
- Leçon n° 7 : raconter une histoire cohérente fondée sur des valeurs.

44. Les expertes présentent un aperçu de certains discours préjudiciables à l'égalité de genre et à la démocratie, tels que : « L'égalité de genre est imposée par les élites et les institutions puissantes » ; « L'égalité de genre est présentée comme un programme imposé par une élite privilégiée, urbaine et éduquée, déconnectée des « gens ordinaires » et des « vraies femmes » » ; « L'égalité de genre et le féminisme sont une menace pour la liberté d'expression » ; « L'égalité de genre est source de divisions sociales » ou « L'égalité de genre est une « idéologie » étrangère qui sape l'identité nationale ».

45. Après la présentation sur l'articulation fondée sur les valeurs, les participant-es à la réunion forment des groupes de travail pour discuter de quatre questions :

1. Dans votre travail ou votre contexte, quels sont les discours les plus difficiles à contrer en matière d'égalité de genre, en particulier ceux qui présentent l'égalité de genre comme « antidémocratique » et/ou une « imposition élitiste » ? Quels publics sont attirés par ces discours ? À quelles valeurs ces discours tentent-ils de faire appel ?

2. Quels types d'histoires pourrions-nous raconter pour illustrer que l'égalité de genre est quelque chose de souhaitable et pertinent pour la vie quotidienne, qui parlerait directement aux valeurs de ces publics ?
3. Quels types d'histoires pourrions-nous raconter pour montrer que l'égalité de genre est quelque chose de démocratique et qui parlerait directement aux valeurs de ces publics ?
4. Pensez-vous qu'il arrive parfois que notre propre langage ou nos propres actions alimentent involontairement l'idée que l'égalité de genre est imposée ? Que serions-nous prêt-es à modifier ou à repenser dans notre façon de communiquer afin d'ouvrir davantage l'espace au soutien à l'égalité de genre ?

46. Au cours des discussions en groupes de travail, les participant-es soulignent que les discours anti-genre liés à la démocratie sont courants dans de nombreux pays et que de nombreux États membres tentent d'y remédier. Les discours féministes sont présentés comme s'opposant à la liberté d'expression et imposant une façon de penser « politiquement correcte ». L'absence de terminologie sensible au genre dans certaines langues, qui perpétue un sentiment de patriarcat, contribue à cette situation. Un problème courant qui suscite des résistances est la méconnaissance de ce qu'est l'égalité de genre. Ce concept est souvent réduit aux seules femmes, voire rejeté dans certains contextes, comme les discussions sur l'éducation sexuelle, car il est perçu comme une menace pour la famille traditionnelle. Les débats complexes autour de la terminologie sont jugés contre-productifs, car ils risquent de faire perdre de vue les objectifs et de rendre plus difficile leur traduction en politiques concrètes.

47. Le rôle important des réseaux sociaux dans la diffusion de ces discours anti-genre est souligné, ainsi que la nécessité d'impliquer et/ou d'interpeller les hommes et les garçons dans ce contexte. Certain-es participant-es mentionnent également que ces arguments se retrouvent parfois dans des flux non politiques sur les réseaux sociaux (tels que des comptes axés sur le mode de vie et destinés aux jeunes hommes), ce qui leur permet de se répandre largement et rapidement, d'une manière qui masque leur nature anti-genre. Le recours à la rhétorique nostalgique du « bon vieux temps » est mentionné comme un mécanisme permettant d'étayer les arguments en faveur des rôles traditionnels des hommes et des femmes, de s'opposer à l'éducation sexuelle ou de résister aux mesures de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Il est également souligné que ces arguments trouvent un terrain fertile dans les insécurités socio-économiques, dans la crainte de perdre son statut ou son pouvoir économique, notamment chez les hommes.

48. Les participant-es identifient différentes manières de contrer les discours sur la démocratie utilisés par les mouvements anti-genre. Il s'agit notamment de déconstruire le modèle du gagne-pain familial masculin et la notion selon laquelle les gains d'un groupe (par exemple les femmes) se font au détriment d'un autre (par exemple les hommes). Ces arguments établissent un lien entre l'égalité de genre et des questions liées à la sécurité et à l'économie, par exemple la participation des femmes à l'armée ou au marché du travail, en utilisant des arguments liés à la santé pour montrer les inconvénients des grossesses multiples non désirées pour la santé des femmes ou en montrant les avantages des politiques d'égalité de genre pour la famille, les enfants et leur sécurité. Une option envisagée consiste à souligner que l'égalité de genre et les lois qui la soutiennent profitent à toutes les femmes, quelle que soit leur position sur l'échiquier politique. L'approche intégrée de l'égalité de genre a également été mise en avant comme un outil permettant de veiller à ce que les hommes ne se sentent pas laissés pour compte, dans la mesure où elle vise à prendre en considération la situation respective des femmes et des hommes dans tous les domaines d'action. La promotion de l'égalité de genre et du respect mutuel dès la petite enfance a été jugée essentielle, compte tenu de la socialisation des enfants en fonction du genre.

49. L'importance d'engager le dialogue avec les personnes et les groupes ayant des opinions opposées a été soulignée, ainsi que la nécessité d'écouter attentivement et de comprendre les craintes, les besoins et les préoccupations qui alimentent la résistance à l'égalité de genre. Les participant-es soulignent que les gouvernements ont la responsabilité de promouvoir l'égalité de genre. La promotion de l'égalité de genre ne doit pas être perçue comme un activisme, car cela serait contre-productif et rendrait le dialogue plus difficile. Il est noté qu'au-delà des messages, les messagers et les messagères étaient important-es et qu'il est essentiel d'adapter la communication aux différents publics et groupes d'âge. La capacité des organismes publics à utiliser efficacement les médias sociaux, en particulier pour atteindre les jeunes générations, a été identifiée comme un domaine critique à développer.

50. En conclusion de ce point de l'ordre du jour, la GEC exprime son appréciation du travail du Groupe de travail sur le développement de récits positifs dans le contexte des mouvements anti-genre et prend note que sa deuxième et dernière réunion est prévue pour le 11 juin 2025.

10.2. Egalité de genre et environnement

51. La Présidente rappelle qu'à la suite d'une demande formulée par la GEC lors de sa dernière réunion plénière (19-22 novembre 2024), le Secrétariat a préparé une compilation de bonnes pratiques à l'intersection de l'égalité de genre et de l'environnement. Le Secrétariat fournit également des informations sur la Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement, adoptée par le Comité des Ministres le 14 mai 2025, qui intègre une dimension d'égalité de genre, notamment en reconnaissant l'impact disproportionné de la dégradation de l'environnement sur les femmes et les filles, en soulignant leur rôle en tant qu'agentes de changement, et en mettant en avant l'importance de l'intégration de la dimension de genre dans les normes, politiques et programmes liés à l'environnement.

52. Le **CCJ** met en avant la Recommandation CM/Rec(2024)6 du Comité des Ministres aux États membres sur les jeunes et l'action climatique, adoptée le 23 octobre 2024, qui promeut l'égalité de genre et appelle à lever les obstacles liés au genre dans la prise de décision.

10.3. Suivi de la Recommandation CM/Rec(2022)17 sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile

53. Le Secrétariat présente le « Guide pratique à l'intention des autorités publiques pour soutenir la mise en œuvre de la Recommandation sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile ». Ce guide est destiné à servir d'outil pratique de sensibilisation pour aider les responsables politiques à mettre en œuvre la Recommandation CM/Rec(2022)17 et contient des listes de contrôle pratiques pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de lois et de politiques conformes à la Recommandation.

54. La GEC adopte le « Guide pratique à l'intention des autorités nationales pour soutenir la mise en œuvre de la Recommandation sur la protection des droits des femmes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile » et demande au Secrétariat de le transmettre au Comité des Ministres pour qu'il en prenne note.

11. Intégrer les questions d'égalité de genre et une approche intersectionnelle dans toutes les politiques et mesures

11.1. Échange de vues avec Nina Grmuša, présidente du Conseil consultatif de la jeunesse

55. **Nina Grmuša, Présidente du CCJ**, explique que leur plan actuel adopte une perspective intersectionnelle sur toutes les questions, y compris une perspective de genre. Elle souligne que, d'après son expérience, ce sont principalement les jeunes femmes qui

s'engagent dans le travail au sein du secteur de la jeunesse, mais que ce sont les jeunes hommes qui occupent les postes politiques directs. Elle souligne que le sommet de Reykjavik a reconnu l'importance d'inclure une perspective jeunesse pour élaborer de meilleures politiques et que le Secrétaire général l'a réaffirmé à Luxembourg. Elle souligne en outre que le Conseil mixte sur la jeunesse a adopté les Éléments pour un cadre de référence du Conseil de l'Europe pour une perspective jeunesse, en tant qu'outil clé pour renforcer la politique de jeunesse et la participation des jeunes à l'élaboration des politiques, de manière générale, au sein de l'Organisation et des États membres. La Présidente du CCJ présente le travail de la GEC comme l'un des meilleurs exemples d'engagement avec la jeunesse et informe la GEC que le CCJ étudie la possibilité de mettre en œuvre des projets pilotes avec la GEC, le Groupe multidisciplinaire ad hoc sur l'environnement (GME), le Comité directeur pour les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO), le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) et le Comité directeur sur la démocratie (CDDDEM) afin de montrer à d'autres départements comment intégrer une perspective de la jeunesse dans le travail du Conseil de l'Europe.

56. Elle rappelle à la GEC que les jeunes ne figurent souvent pas dans les données car il n'existe pas de catégorie juridique dédiée. Cela représente un défi car la transition de l'enfance à l'âge adulte apporte son propre ensemble d'expériences, qui devraient impliquer un apprentissage avec et auprès des jeunes. Elle note également que la Recommandation sur les jeunes et l'action climatique et la Recommandation sur la participation sociale, économique et politique des jeunes ruraux incluent toutes deux des références au genre et soulignent l'importance d'adopter une approche sensible au genre dans ces domaines. Elle présente les travaux du Fonds européen pour la jeunesse qui finance des projets liés aux priorités stratégiques du CCJ, notamment des projets sur l'égalité de genre, et explique que le CCJ a élaboré une boîte à outils pour aider les organisations qui sollicitent ces fonds à prendre en compte l'égalité de genre lors de la conception, de la mise en œuvre et de l'établissement de rapports sur leurs projets. Concernant l'Ukraine, elle note qu'en raison de la guerre, leurs activités sur place se concentrent uniquement sur les filles et ont été adaptées pour prendre en compte l'impact genré du conflit sur la jeunesse.

57. La **rapporteuse sur l'égalité de genre du CCJ** déclare qu'une perspective jeunesse devrait tenir compte des défis spécifiques auxquels les jeunes femmes sont confrontées aujourd'hui, en notant qu'elles grandissent dans un environnement hostile marqué profondément par les mouvements anti-genre. Elle souligne également que, à mesure que les femmes deviennent de plus en plus éduquées et progressistes, elles sont victimes d'attaques en ligne, en particulier lorsqu'elles expriment des opinions progressistes ou féministes. Se retirer des espaces en ligne revient souvent s'isoler ou à se retrouver dans une position de vulnérabilité. Elle insiste sur le fait que, par conséquent, des espaces sûrs sont essentiels. Elle indique aussi que la LGBTphobie renforce l'hétéronormativité, ce qui affaiblit finalement la position des femmes.

58. La **Présidente** demande si il y existe une lassitude à l'égard de l'égalité de genre chez les jeunes et quelle était la perspective des jeunes garçons. La **Présidente du CCJ** observe que l'espace pour l'activisme se réduit dans de nombreux États membres, ce qui conduit à un moindre engagement des jeunes dans les structures démocratiques. Elle ajoute qu'il existe également une différence entre le nombre de jeunes hommes et de jeunes femmes qui partagent des informations sur le féminisme sur les réseaux sociaux. La **membre du Bureau du CCJ** évoque une recommandation à venir sur les jeunes dans la consolidation de la paix, qui traite de la violence quotidienne, y compris la violence fondée sur le genre, et eploie des approches préventives.

59. **EIGE** déclare s'efforcer d'intégrer une perspective jeunesse dans son travail et qu'elle poursuivra ce processus en invitant des jeunes à participer aux consultations qu'elle organise. EIGE demande comment atteindre les jeunes hommes et les inciter à participer à leur travail.

La **Présidente du CCJ** répond qu'il est difficile de répondre à cette question car de nombreux jeunes hommes sont aujourd'hui attirés par les mouvements masculinistes, au sein desquels ils trouvent un sentiment d'appartenance. Elle note que le discours sur l'égalité de genre ne les attire pas et ne contribue pas à ce qu'ils se sentent les bienvenus.

60. La **rapporteuse sur l'égalité de genre du CCJ** souligne qu'il y a des jeunes hommes qui deviennent plus progressistes que les générations précédentes. Elle suggère que ces jeunes hommes devraient être autonomisés et dotés d'outils leur permettant de se connecter aux autres et d'initier le dialogue.

61. Le **Luxembourg** souligne que le travail accompli au sein des organisations internationales est souvent déconnecté de la réalité quotidienne des jeunes. Il demande comment mobiliser celles et ceux qui ne disposent pas des privilèges nécessaires pour accéder à ces institutions. La **Présidente du CCJ** explique que c'est précisément le rôle du Fonds européen pour la jeunesse et de l'unité de la coopération du Département de la jeunesse que d'aller à la rencontre des jeunes. Elle souligne également que la 4^e Convention européenne sur le travail de la jeunesse abordera la question de comment atteindre le plus grand nombre possible de jeunes. Une autre élément clé consiste à garantir l'existence d'espaces jeunesse où les jeunes peuvent se retrouver, s'engager et s'exprimer. Au niveau politique, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a révisé la Charte sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale. Elle note également qu'il n'est pas réaliste d'attendre des jeunes qui ont déjà du mal à accéder à leurs droits fondamentaux qu'ils s'engagent activement en faveur de la démocratie. La **membre du Bureau du CCJ** ajoute que l'articulation des récits est très importante : les messages doivent adopter un langage clair, faisant référence à la vie quotidienne plutôt qu'à des concepts généraux tels que les droits humains, qui peuvent ne pas parler à tout le monde.

62. La **Présidente** demande s'il est facile d'accéder à des données non binaires. La **Présidente du CCJ** répond que cela est difficile car les offices statistiques ne collectent que des données sur les femmes et les hommes, ce qui limite également les rapports parallèles. Néanmoins, certaines organisations de jeunesse ont pu obtenir de telles données à travers leurs propres consultations.

63. La **Macédoine du Nord** met en avant des recherches menées dans les Balkans sur la radicalisation des jeunes hommes, y compris ceux âgés de moins de 18 ans, et demande si ce phénomène fait l'objet d'un suivi et s'il se manifeste dans d'autres régions. La **Présidente du CCJ** répond que les organisations de jeunesse travaillent sur ce problème mais que le CCJ ne s'est pas encore penché dessus. Elle souligne que des activités sont en cours sur les discours de haine, la prévention de la violence et l'éducation informelle. La **membre du Bureau du CCJ** ajoute que le CCJ ne coopère actuellement pas avec le Comité du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme (CDCT) mais qu'il pourrait être utile d'explorer cette piste. La **Suède** souligne que ce problème ne se limite pas aux Balkans.

64. La **Slovénie** présente deux études qui montrent que les jeunes femmes et les filles sont spécifiquement ciblées en ligne, avec des commentaires particulièrement agressifs visant celles qui sont engagées en politique. Les études montrent également qu'un grand nombre de jeunes hommes ont régressé dans leurs opinions sur l'égalité de genre, la moitié d'entre eux environ estimant que les hommes sont mieux adaptés à des fonctions de décideur·ses politiques que les femmes.

65. La **Norvège** explique que le gouvernement norvégien a mis en place un organe consultatif chargé d'examiner les questions relatives aux hommes dans le cadre de l'égalité, ce qui a conduit à l'élaboration d'un livre blanc à paraître sur les hommes et l'égalité, qui inclura une perspective jeunesse. Elle fait remarquer la faible participation des hommes, et en particulier des jeunes hommes, dans le travail en faveur de l'égalité de genre, comme en

témoignent également les données démographiques dans la salle de réunion du GEC, et a mis en avant les stéréotypes persistants qui découragent les hommes de s'engager dans ce domaine.

11.2. Événement sur « L'engagement des jeunes en faveur de l'égalité de genre : Dialogue pour une action inclusive »

66. La Présidente et le Secrétariat présentent la session interactive sur l'engagement des jeunes, conçue pour offrir une plateforme structurée afin d'explorer les principales questions liées à l'égalité de genre touchant les jeunes, de faciliter l'échange de perspectives et de développer des recommandations concrètes. Les travaux en groupe portent sur la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie ainsi que sur les mouvements anti-genre.

67. Les deux groupes traitant de la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie identifient les principaux défis auxquels sont confrontées les jeunes femmes et les filles, notamment les répercussions individuelles, telles que la dégradation de la santé mentale, les menaces liées à certains usages de la technologie et la facilité d'accès aux victimes, les difficultés liées à l'absence de régulation efficace, ainsi que les lacunes en matière d'information, de sensibilisation et de connaissances. En réponse, ils proposent des stratégies telles que des campagnes ciblées de sensibilisation, la collaboration avec les familles et les écoles, des services d'accompagnement et de protection adaptés à l'âge, un encadrement plus strict des entreprises technologiques, ainsi que le renforcement des capacités et l'éducation, y compris par des méthodes non formelles et entre pairs.

68. Le groupe travaillant sur les mouvements anti-genre identifie les moyens par lesquels ces mouvements influencent les jeunes, notamment par des messages radicaux simplifiés sur les réseaux sociaux, l'attrait des espaces en ligne dominés par des hommes, le manque de compétences en littératie médiatique et les pressions liées aux rôles et aux valeurs de genre traditionnels. Ces discours anti-droits / anti-genre s'alimentent des peurs et des insécurités liées à l'évolution des rôles de genre, au manque de perspectives pour certains jeunes, ainsi qu'à la situation économique. Ils répondent à un besoin d'identité, de sécurité et d'appartenance. En réponse, le groupe propose des stratégies telles que la promotion de la participation des jeunes femmes et des jeunes hommes à la prise de décision, le soutien à l'éducation à la sexualité complète et à l'intégration des questions d'égalité de genre dans l'enseignement, le développement de la littératie médiatique, l'investissement dans un langage sensible au genre, la mise à disposition de services accessibles de soutien en santé mentale, en particulier pour les jeunes hommes, la création de messages clairs et adaptés, et l'engagement direct dans les espaces où les jeunes échangent déjà des idées et forment des communautés.

11.3. Approche intégrée de l'égalité de genre dans les activités du Conseil de l'Europe

69. La GEC a pris note de la présentation du Secrétariat sur l'approche intégrée de l'égalité de genre dans les activités du Conseil de l'Europe. Le Secrétariat met l'accent sur les différentes contributions en matière d'égalité de genre concernant le Nouveau Pacte Démocratique et les efforts visant à intégrer l'égalité de genre dans le projet de Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la migration. Parmi les autres exemples d'approche intégrée de l'égalité de genre, on peut citer les programmes de désengagement et de réintégration des femmes liées au terrorisme mis en place par le Comité du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le terrorisme (CDCT) et les projets d'activités liées à l'égalité de genre du Comité directeur pour les droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO). Le rapport final du projet ALL-IN PLUS sur l'égalité de genre dans le sport (février 2025) est également mentionné, soulignant l'urgence de la mise en œuvre de politiques,

d'investissements financiers et d'efforts coordonnés dans l'ensemble du secteur sportif. La GEC est informée que les résultats complets du projet seront présentés lors de sa réunion plénière de novembre 2025.

70. Le Secrétariat rend compte de la participation de la GEC et de la Division de l'égalité de genre à diverses structures intergouvernementales, en mettant particulièrement l'accent sur les activités de suivi en 2024, notamment l'élaboration de boîtes à outils sur l'approche intégrée de l'égalité de genre dans les mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe et l'organisation d'une réunion d'information sur ces boîtes à outils en décembre 2024. Le personnel du Conseil de l'Europe devrait être encouragé à suivre le « cours HELP sur l'égalité de genre et l'approche intégrée de l'égalité de genre », car cela facilitera l'intégration de la dimension de genre dans son travail. Le Secrétariat informe la GEC des différentes versions linguistiques de ce cours qui est actuellement disponible en anglais, français, azéri et géorgien, et bientôt en arménien (juin 2025) et en ukrainien (octobre 2025). D'autres versions sont prévues en biélorusse et en turc, grâce à un soutien important apporté par les projets de coopération.

71. Andreia Lourenço Marques (Portugal) rend compte de la 10^e réunion du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) (27-28 novembre 2025). Elle souligne le soutien apporté à la proposition de la GEC visant à aligner la liste des motifs de discrimination sur ceux énoncés dans la Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029. Cet alignement vise à assurer la cohérence terminologique entre les instruments du Conseil de l'Europe. Elle note que le premier projet d'étude de faisabilité sur la prévention et la lutte contre la discrimination intersectionnelle a été examiné par le groupe de travail sur la discrimination intersectionnelle en janvier 2025 et que le Secrétariat de la GEC a pu soumettre ses commentaires. Elle souligne l'importance de l'adoption de l'étude de faisabilité sur les politiques et pratiques de déségrégation et d'inclusion dans le domaine de l'éducation des enfants roms et issus de la communauté des Gens du voyage et insiste sur la nécessité d'inclure une perspective de genre dans le prochain projet de Recommandation du Comité des Ministres sur ce sujet afin de répondre aux besoins spécifiques des filles roms. Elle souligne en outre la nécessité d'intégrer une perspective de genre dans la révision approfondie de la Recommandation CM/Rec(2010)5 sur les mesures visant à lutter contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Enfin, les travaux visant à recenser et à développer davantage les éléments d'intégration de l'égalité au niveau national et européen pourraient être pertinents pour les activités de la GEC et renforcer la collaboration entre les comités intergouvernementaux.

72. Elena Grozdanova (Macédoine du Nord) rend compte de la 11^e réunion du Comité d'expert-es sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM) (1–2 avril 2025). Elle souligne que le projet actuel de Recommandation sur les politiques et pratiques de déségrégation et d'inclusion dans le domaine de l'éducation des enfants roms et issus de la communauté des Gens du voyage précise que les besoins éducatifs doivent inclure une dimension de genre, en tenant compte des besoins spécifiques des filles roms et des filles issues de milieux socialement marginalisés. Il prévoit également que les mesures visant à lutter contre les mariages précoces, ainsi que le conseil et l'autonomisation des jeunes femmes et filles roms, soient inclus dans les politiques d'inclusion sociale. Elle note que l'ADI-ROM travaille actuellement à son rapport d'évaluation final sur la mise en œuvre du Plan d'action stratégique pour l'inclusion des Roms et des Gens du voyage (2020-2025), mais que la perspective de genre pourrait être renforcée. Elle réitère que l'ADI-ROM a entamé la rédaction de la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'inclusion des Roms et des Gens du voyage 2026-2030 et qu'elle sera ouverte à la consultation écrite du 10 juin au 15 juillet 2025.

73. Maria Ellul (Malte) rend compte des travaux récents du Comité d'expert-es sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles (ADI-

SOGIESC), notamment sur le projet de Recommandation sur l'égalité des droits pour les personnes intersexes. La Recommandation traite de la discrimination systémique et des violations des droits humains à l'encontre des personnes intersexes, et fournit des orientations sur la reconnaissance juridique, l'autonomie corporelle, les soins de santé, la sensibilisation, les mesures de lutte contre la discrimination et l'accès à la justice. Elle informe également la GEC des priorités thématiques de l'ADI-SOGIESC pour 2025, notamment la lutte contre le discours de haine fondé sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles, et l'élaboration d'une nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits des personnes LGBTI (2027-2032), articulée autour de trois projets d'objectifs stratégiques : promouvoir l'inclusion, lutter contre la désinformation et combattre la violence et la haine.

11.4. Coopération avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe

Comité directeur sur les droits de l'enfant (CDENF)

74. Anne Kayser, Secrétaire du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF), évoque les préoccupations croissantes suscitées par les abus sexuels répandus mais souvent cachés dont sont victimes les enfants, la recrudescence des violences sexuelles chez les adolescents, le rôle prépondérant de la pornographie en ligne dans la construction de leur sexualité et le manque d'outils permettant aux enfants de reconnaître ou de prévenir les comportements abusifs chez leurs pairs. Le CDENF prépare donc un projet de Recommandation sur l'éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants afin de renforcer les réponses pour entre autres prévenir et combattre la violence à l'égard des enfants. Le Bureau de la GEC a apporté ses commentaires au projet en avril. Le projet de Recommandation s'appuie sur deux études commandées par le CDENF : une étude de faisabilité de 2024 sur l'éducation sexuelle complète adaptée à l'âge afin de renforcer les réponses afin de renforcer les réponses pour entre autres prévenir et combattre la violence à l'égard des enfants, y compris les comportements sexuels à risque ou préjudiciables des enfants, qui compile les recherches et les pratiques prometteuses des États membres ; et une étude sur la violence sexuelle et les comportements sexuels préjudiciables chez les enfants.

75. Maree Crabbe, Directrice de l'organisation *It's time we talked*, présente une note d'orientation thématique sur la protection des enfants contre les risques liés à l'accès à des contenus pornographiques en ligne, commandée par le CDENF. Cette note d'orientation s'adresse principalement aux États membres et vise à améliorer la compréhension des préjudices liés à l'exposition et à l'accès des enfants à des contenus pornographiques en ligne. Elle fournit des orientations sur les mesures clés que les États membres peuvent prendre pour protéger les enfants contre ces risques, ainsi qu'un aperçu du contexte juridique, réglementaire et politique pertinent qui peut éclairer et soutenir ces efforts. La note d'orientation souligne l'exposition généralisée et précoce des enfants à la pornographie, souvent involontaire, et la nature principalement agressive et sexiste des contenus grand public. Elle insiste sur l'impact néfaste d'une telle exposition sur la compréhension qu'ont les jeunes de la sexualité et des relations de genre, normalisant ainsi des comportements risqués et préjudiciables. Les principales mesures recommandées aux États membres comprennent la mise en place d'un leadership proactif, coordonné et réfléchi ; l'établissement d'un cadre législatif et réglementaire approprié ; l'éducation et la formation des parents et des personnes qui s'occupent des enfants ; l'éducation et la formation des professionnels ; l'éducation et le soutien des enfants ; et le soutien à la recherche et à l'innovation.

76. **L'Italie** remercie le CDENF pour son travail et met en avant l'approche multidimensionnelle de l'Italie en matière de prévention de la violence, notamment les lois sur la vérification de l'âge, les outils de contrôle parental, les initiatives en faveur de la culture numérique et les efforts visant à promouvoir l'égalité des genres par la participation des jeunes, comme un concours national dans les écoles sur la lutte contre la violence à l'égard

des femmes à travers des contenus vidéo. Les intervenant-es ont salué l'initiative de l'Italie et soulignent l'importance de la collaboration en cours. Le **Royaume-Uni** présente sa nouvelle législation sur la sécurité en ligne, qui entrera en vigueur en juillet et qui impose des contrôles d'âge efficaces, des flux de contenu plus sûrs, le retrait rapide des contenus préjudiciables, des outils de responsabilisation des utilisateurs et des mesures de responsabilisation des plateformes afin de mieux protéger les enfants en ligne. Les intervenantes soulignent l'importance de ces mesures, tout en notant que la pornographie informelle et générée par les pairs reste une préoccupation, soulignant la nécessité de mesures complémentaires, notamment par le biais de l'éducation au consentement et au respect.

77. **University Women of Europe** se déclare préoccupée par la normalisation croissante de la prostitution chez les jeunes filles dans les institutions financées par l'État. Le CCJ demande si la note d'orientation traite également de la question de la pornographie par vengeance impliquant des enfants mineurs, en particulier des filles. Les intervenantes reconnaissent que la prostitution des filles et la pornographie par vengeance sont des préoccupations graves. Elles soulignent que ces questions ne relèvent pas du champ d'application des orientations actuelles, qui traitent principalement de l'exposition des enfants à la pornographie légale et de ses effets sur les attitudes.

Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI)

78. Käthlin Sander, membre du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) et sa rapporteure sur l'égalité de genre, introduit l'étude de faisabilité sur la prévention et la lutte contre la discrimination intersectionnelle, actuellement préparée par un groupe de travail du CDADI. Elle souligne que le concept de discrimination intersectionnelle est reconnu dans les travaux du Conseil de l'Europe depuis plus d'une décennie, notamment par la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) et, progressivement, dans les normes du CDADI, y compris dans ses récentes recommandations. Dans ce contexte, Käthlin Sander salue l'important travail déjà accompli par la GEC sur l'intersectionnalité, notamment son inclusion dans la Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029 et l'attention particulière qui lui est accordée dans différentes recommandations. Dans le même temps, des défis restent à relever pour traduire le concept de discrimination intersectionnelle en lois et politiques concrètes. L'étude de faisabilité vise à fournir aux États membres les connaissances et les orientations nécessaires pour mettre en œuvre des approches de la discrimination intersectionnelle au niveau national.

79. Dr Shreya Atrey, experte indépendante chargée de rédiger l'étude, a présenté la structure et la méthodologie de celle-ci. L'étude souligne que la discrimination intersectionnelle découle de motifs qui sont co-constitutifs, c'est-à-dire que le désavantage est façonné conjointement par plusieurs motifs d'une manière qui ne peut être dissociée. Elle est divisée en trois parties : une section conceptuelle sur la signification de l'intersectionnalité et de la discrimination intersectionnelle, un aperçu du droit, des politiques et des pratiques dans les États membres du Conseil de l'Europe, et une section finale proposant un modèle de changement en huit parties. Le modèle de changement propose : de rationaliser la terminologie pour parler de « discrimination intersectionnelle » ; d'adopter une définition conceptuelle claire reflétant des schémas de désavantage qualitativement distincts ; de prendre des mesures positives pour lutter contre cette discrimination et la prévenir ; d'assurer la coordination entre les différents motifs de discrimination ; de publier des orientations jurisprudentielles ; d'améliorer la collecte de données ventilées ; de promouvoir la sensibilisation par l'éducation, l'art et la culture ; et de placer le droit à la participation des personnes concernées au centre des préoccupations. L'étude s'appuie sur les instruments existants du Conseil de l'Europe et sur des exemples nationaux pour formuler ses recommandations. Les consultations écrites avec la GEC devraient débiter le 10 juin 2025, en vue de finaliser l'étude d'ici l'automne et de l'adopter lors de la réunion de la CDADI en novembre.

80. En réponse à une question du **Luxembourg** concernant le calendrier des travaux, Käthlin Sander confirme que le plan est d'ouvrir une consultation écrite en juin 2025, d'examiner les réponses en octobre 2025 et de finaliser et adopter l'étude d'ici novembre 2025. **Le Danemark** rappelle que les hommes peuvent également être victimes de discrimination intersectionnelle et note que si une recommandation est un outil possible, d'autres options d'action devraient également être envisagées. La **Belgique** exprime son soutien aux travaux en cours et rappelle sa loi de 2023 reconnaissant les discriminations multiples, y compris les discriminations cumulatives et intersectionnelles. Elle demande au Secrétariat de prendre en considération toutes les discriminations fondées sur le genre et le sexe dans la législation et les institutions. En outre, la Belgique demande des précisions sur le fait que l'adoption de l'étude en novembre se ferait par le CDADI et non officiellement par la GEC, ce que les présentateurs ont confirmé.

Comité européen des droits sociaux

81. Aoife Nolan, Présidente du Comité européen des droits sociaux, et Kristine Dupate, Rapporteuse générale du Comité européen des droits sociaux, présentent un aperçu des travaux du Comité à l'intersection des droits sociaux et de l'égalité de genre. Kristine Dupate présente le cadre relatif à l'égalité de genre dans le contexte de la Charte sociale européenne. L'article E interdit toute discrimination, y compris fondée sur le sexe, dans l'ensemble des droits garantis par la Charte, tandis que des dispositions spécifiques prévoient l'égalité de rémunération (article 4(3)), la protection de la maternité (article 8), l'égalité des chances en matière d'emploi (article 20), la dignité au travail, y compris la protection contre le harcèlement sexuel (article 26), et le soutien aux travailleurs ayant des responsabilités familiales (article 27). Le Comité européen des droits sociaux interprète la Charte sociale européenne comme garantissant un accès non discriminatoire aux soins de santé, une protection contre le licenciement et des recours effectifs, et ses décisions portent sur des questions telles que la violence fondée sur le genre, les inégalités salariales et la ségrégation dans les soins liés à la maternité.

82. Aoife Nolan présente la revue analytique du Comité européen des droits sociaux consacrée à l'impact de la crise du coût de la vie sur les droits sociaux. Elle souligne que la hausse des coûts essentiels dépasse l'évolution des revenus, avec des répercussions disproportionnées sur les femmes, en raison de revenus plus faibles, de charges de soins non rémunérées et d'une exposition accrue à la pauvreté et à la précarité énergétique. Bien que la revue analytique ne contienne pas de questions spécifiques au genre, elle constate que les États omettent souvent de prendre en compte les effets différenciés de la crise du coût de la vie sur les femmes, notamment les mères célibataires et les femmes occupant des emplois précaires. La revue analytique met en évidence la nécessité de mesures sensibles au genre, fondées sur les droits et participatives, ainsi que de données désagrégées permettant de garantir que les politiques tiennent compte des effets à court et à long terme.

83. En réponse à une question du **Luxembourg** visant à savoir si la Charte sociale européenne crée des droits individuels, Aoife Nolan répond que c'est le cas, mais que le mécanisme de réclamations collectives vise des violations systémiques plutôt que des cas individuels. La **Conférence des OING** demande comment inciter davantage d'États à accepter la procédure de réclamations collectives. Aoife Nolan répond que le plaidoyer au niveau national est essentiel, car il peut aider les États à identifier les moyens de renforcer leur engagement en faveur des droits sociaux. La **Suède** demande si l'examen prend en compte des mesures telles que les réductions d'impôts ou du prix du carburant. Aoife Nolan confirme que la revue analytique couvre un large éventail de telles mesures, tout en soulignant que, si nombre d'entre elles ont des effets positifs à court terme, elles ne permettent souvent pas de remédier aux inégalités structurelles sous-jacentes.

12. Activités relatives à l'égalité de genre dans des cadres multilatéraux

12.1. Activités des présidences du Comité des Ministres en matière d'égalité de genre

84. La GEC prend note des informations fournies par les représentants du Luxembourg, de Malte et de la République de Moldova concernant le programme en matière d'égalité de genre de leurs présidences respectives et à venir du Comité des Ministres.

85. **Le Luxembourg** a placé l'égalité de genre au coeur de ses priorités lors de sa présidence du Comité des Ministres, comme en témoigne l'échange qui a eu lieu avec Yuriko Backes, ministre de l'égalité de genre, ministre de la défense et ministre de la mobilité et des travaux publics, lors de la 26^e réunion de la GEC (19-21 novembre 2024). Le thème général de la violence à l'égard des femmes dans la vie publique, politique, sociale et économique a été au centre de l'événement parallèle coorganisé avec le Conseil de l'Europe lors de la 69^e réunion de la Commission de la condition de la femme (CSW) sur « Menaces et opportunités des technologies numériques : femmes médiatiques », qui a suscité un vif intérêt.

86. **Malte** présente les priorités de sa présidence du Comité des ministres : impliquer et autonomiser les jeunes dans la vie démocratique, renforcer et promouvoir la protection des enfants, lutter contre la violence et la discrimination sous toutes leurs formes tout en promouvant l'égalité, sauvegarder la Convention européenne des droits de l'homme, préserver la démocratie et les principes de l'État de droit, rechercher la justice et la responsabilité pour l'Ukraine, et promouvoir le patrimoine culturel et une identité européenne commune. Malte débutera sa présidence avec le Forum IDAHOT+. Elle accueillera ensuite une conférence de haut niveau sur la lutte contre la traite des êtres humains en juin et la conférence annuelle de la GEC sur le thème « Éliminer le sexisme et à la violence à l'égard des femmes en politique : une étape essentielle vers une participation égale à la vie publique » en septembre.

87. La **République de Moldova** informe la GEC de plusieurs événements à venir : un dialogue parlementaire sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul en novembre ; une table ronde sur le rôle des parlementaires dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, le 21 novembre ; une campagne « 16 jours d'activisme » avec une série d'événements thématiques, soutenue par le bureau du Conseil de l'Europe à Chisinau, du 25 novembre au 10 décembre ; et un événement thématique sur le renforcement de la participation des femmes aux élections locales et régionales, qui abordera les défis et les bonnes pratiques en matière de participation des femmes aux processus électoraux. La République de Moldova co-organisera avec le Conseil de l'Europe un événement parallèle lors de la 70^e session de la Commission de la condition de la femme (CSW) en mars 2026 et accueillera une conférence nationale sur la réponse intersectionnelle à la violence sexiste afin de créer une plateforme significative pour la coopération, la coordination et le dialogue, conformément aux valeurs du Conseil de l'Europe.

12.2. Nations unies - Commission de la condition de la femme (CSW69)

88. La GEC prend note des informations fournies par le Secrétariat et le représentant du Luxembourg concernant le succès de l'évènement parallèle intitulée « Menaces et opportunités des technologies numériques : femmes médiatiques », organisée par le Conseil de l'Europe et la Mission permanente du Luxembourg auprès des Nations Unies sous la Présidence luxembourgeoise du Comité des Ministres. Les discussions ont porté sur la manière dont la réglementation internationale, la recherche et la sensibilisation, ainsi que les mesures prises par l'industrie technologique peuvent contribuer à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie. Un large consensus s'est dégagé sur la nécessité d'une réglementation internationale et nationale audacieuse, coordonnée et

complémentaire, ainsi que sur le renforcement des partenariats entre les ONG et les plateformes technologiques, et entre les plateformes elles-mêmes, afin d'élaborer des mesures fondées sur des données factuelles pour lutter contre cette violence. Parmi les principales conclusions de l'événement, il a été reconnu que les femmes publiques devraient être entendues par les autorités chargées de l'application de la loi non seulement lorsqu'elles demandent une protection pour leur intégrité physique, mais aussi pour leur réputation et leur dignité. Il a également été souligné que les plateformes technologiques doivent être tenues responsables, compte tenu de leur capacité à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie.

89. La GEC prend note des informations fournies par les représentant·es de l'**Arménie**, de la **Belgique**, de **Chypre**, de l'**Allemagne**, de la **Hongrie**, de l'**Italie**, de la **Suède**, de la **Suisse** et de l'**Ukraine** sur les événements parallèles à la CSW. La GEC prend également note des informations fournies par l'équipe Roms et Gens du voyage du Conseil de l'Europe sur l'événement parallèle organisé par le Forum mondial des communautés victimes de discrimination au travail et en raison de leur ascendance (GFOD) avec ONU Femmes.

12.3. Activités des présidences du Conseil de l'Union européenne en matière d'égalité de genre

90. The GEC took note of the information provided by representatives of Hungary and Denmark about the gender equality programme of their respective presidencies of the Council of the European Union.

91. La **Hongrie** informe la GEC que sa présidence s'est concentrée sur la promotion de l'égalité des chances et l'avancement des négociations sur le projet de directive relative à l'égalité de traitement. Elle vise à soutenir la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, en mettant l'accent sur la coopération et la solidarité entre les générations dans le contexte d'une population en déclin, d'une société vieillissante et d'autres défis démographiques affectant les familles. La présidence hongroise a également accordé une attention particulière aux questions de santé mentale, en particulier celles qui touchent les femmes. Plusieurs événements parallèles sur ces thèmes ont été organisés lors de la 69^e session de la Commission de la condition de la femme (CSW).

92. Le **Danemark** indique que, dans le cadre de la déclaration du trio présidentiel sur l'égalité de genre (Pologne, Danemark et Chypre), qui couvre la période de janvier 2025 à juin 2026, il axera ses efforts sur la lutte contre la violence fondée sur le genre, en mettant particulièrement l'accent sur la prévention, la détection précoce et l'intervention. Cela comprend la lutte contre les stéréotypes de genre qui contribuent à la violence ou la justifient. Le Danemark proposera au Conseil EPSCO un projet de conclusions du Conseil de l'UE sur la prévention, la détection et l'intervention précoce dans les cas de violence fondée sur le genre. La présidence danoise mettra également l'accent sur les droits humains des femmes et des filles, y compris leur santé et leurs droits sexuels et reproductifs. Elle s'efforcera de renforcer la participation des hommes et des garçons en tant qu'alliés et bénéficiaires de l'égalité de genre, et de promouvoir l'égalité des droits et des chances pour les personnes LGBTI+.

13. Préparation de la prochaine réunion

93. La Présidente rappelle aux membres que la 28^e réunion de la GEC se tiendra du 18 au 20 novembre 2025 à Strasbourg, comme convenu précédemment. Elle note que l'ordre du jour sera particulièrement dense, la GEC devant approuver trois livrables clés : deux projets de recommandation du Comité des Ministres et le livrable de la GEC sur les récits positifs dans le contexte des mouvements anti-genre. Elle fournit des informations sur le processus d'adoption conjointe des deux projets de recommandation. Le CDADI se réunira aux mêmes

dates que la GEC afin de permettre l'adoption conjointe du projet de Recommandation sur l'égalité et l'intelligence artificielle. Etant donné que le CDPC se réunira la semaine suivante, les membres de la GEC seront invité-es à participer à une session en ligne pendant la réunion du CDPC afin d'adopter le projet de Recommandation sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie. La Présidente explique que les dispositions logistiques pour les deux adoptions sont coordonnées par les Secrétariats des trois Comités et que de plus amples détails seront communiqués en temps utile.

94. La Présidente informe également la GEC qu'au cours de l'exercice biennal 2024-2025, la Commission devra commencer à évaluer ses travaux et à réfléchir à ses activités futures. Si son mandat pour 2026-2027 est déjà connu et ne devrait pas connaître de modifications, la GEC sera invitée en 2026 à formuler des propositions concernant son mandat pour le prochain cycle quadriennal (2028-2031). Elle note qu'un point intitulé « Évaluation des activités » sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion et encourage les membres à entamer une réflexion sur cette question.

14. Autres questions

95. Le Secrétariat informe la GEC des résultats de la réunion ministérielle du Comité des Ministres qui s'est tenue plus tôt dans la semaine. Dans le cadre du suivi de la Déclaration de Reykjavik, deux décisions sur l'égalité de genre ont été adoptées. La première encourage vivement les États membres à contribuer activement à la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029 et à respecter l'engagement de longue date du Conseil de l'Europe en faveur de l'égalité de genre. La seconde encourage les États membres à continuer d'adopter et de mettre en œuvre des mesures globales exploitant le potentiel positif des technologies numériques pour faire progresser l'égalité de genre et prévenir la violence contre les femmes et les filles facilitée par la technologie, tout en veillant à ce que ces technologies ne perpétuent ni n'amplifient la violence fondée sur le genre, l'exploitation sexuelle en ligne et le sexisme.

15. Adoption du rapport abrégé

96. La GEC adopte le rapport abrégé de la réunion et charge le Secrétariat de le transmettre au Comité des Ministres pour qu'il en prenne note.

ANNEXE I

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

GEC(2025)OJ1rev	Projet d'ordre du jour
GEC(2025)OJ1ann rev	Projet d'ordre du jour annoté et d'ordre des travaux

2. Rapport de la Présidente de la GEC

GEC-BU(2025)2	Rapport de la 26 ^{ème} réunion du Bureau
GEC-BU(2025)3	Rapport de la 27 ^{ème} réunion du Bureau

3. Mandat et plan de travail de la GEC

CM(2023)131-addfinal	Mandat de la GEC
GEC(2025)1	Plan de travail de la GEC

4. Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029***4.1. Travaux du Groupe de travail sur l'établissement des rapports sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029***

GEC(2024)6	Plan de travail du Groupe de travail sur l'établissement des rapports sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029
GEC/WG-GES(2025)1rev2	Projet de questionnaire pour l'établissement des rapports sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029
GEC/WG-GES(2025)2rev2	Projet d'indicateurs pour l'établissement des rapports sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029
GEC/WG-GES(2025)3	Rapport de la 1 ^{ère} réunion du groupe de travail
GEC/WG-GES(2025)4	Rapport de la 2 ^{ème} réunion du groupe de travail
GEC(2025)8	Compilation des commentaires sur le projet de questionnaire sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029

5. Nominations

GEC(2025)2	Liste des rapporteur-es et des points focaux nommé-es par la GEC
------------	--

6. Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme***6.1. Travaux du comité d'experts sur l'intelligence artificielle, l'égalité et la discrimination (GEC/ADI-AI)***

GEC/ADI-AI(2024)7rev4	Projet de Recommandation sur l'égalité et l'intelligence artificielle
GEC/ADI-AI(2024)7Addrev2	Projet d'exposé des motifs de la Recommandation sur l'égalité et l'intelligence artificielle
GEC/ADI-AI(2025)3	Rapport de la 3 ^{ème} réunion du GEC/ADI-AI

7. Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles et la violence domestique

7.1. Travaux du Comité d'expert-es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie (GEC/PC-eVIO)

GEC/PC-eVIO(2025)1rev3	Projet de Recommandation sur l'obligation de rendre des comptes concernant la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie
GEC/PC-eVIO(2025)8rev	Projet d'exposé des motifs de la Recommandation sur l'obligation de rendre des comptes concernant la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie
GEC/PC-eVIO(2025)2	Rapport de la 2 ^{ème} réunion du GEC/PC-eVIO
GEC/PC-eVIO(2025)9	Rapport de la 3 ^{ème} réunion du GEC/PC-eVIO

7.2. Echange de vues avec Maria Andriani Kostopoulou, Présidente du GREVIO

7.3. Mise en œuvre de la Convention d'Istanbul

7.4. Activités de coopération sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

8. Garantir l'égalité d'accès à la justice pour les femmes et les filles

8.1. Activités de coopération sur l'accès des femmes à la justice

9. Parvenir à une participation équilibrée des femmes et des hommes à la vie politique, publique, sociale et économique

9.1. Echange de vues avec Nicole Ameline, rapporteure sur la Recommandation générale n° 40 sur la participation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de prise de décision du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)

10. Garantir l'autonomisation des femmes et l'égalité de genre face aux défis mondiaux et géopolitiques

10.1. Développer des récits positifs dans le contexte des mouvements anti-genre

10.1.1. Travaux du Groupe de travail sur le développement de récits positifs dans le contexte des mouvements anti-genre

GEC(2024)7	Plan de travail du Groupe de travail sur le développement de récits positifs dans le contexte des mouvements anti-genre Rapport de la 1 ^{ère} réunion du groupe de travail
GEC/WG-PN(2025)1	

10.1.2. Atelier sur la construction de récits et leur articulation fondée sur les valeurs

10.2. Égalité de genre et environnement

GEC(2024)8	Document de référence sur l'égalité de genre et l'environnement
GEC(2025)4	Compilation de bonnes pratiques en matière d'égalité de genre et de l'environnement

10.3. Suivi de la Recommandation CM/Rec(2022)17 sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile

GEC(2025)5	Projet de Guide pratique à l'intention des autorités publiques pour soutenir la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil de l'Europe sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile
------------	---

11. Intégrer les questions d'égalité de genre et une approche intersectionnelle dans toutes les politiques et mesures

11.1. Échange de vues avec Nina Grmuša, présidente du Conseil consultatif de la jeunesse

11.2. Événement sur « L'engagement des jeunes en faveur de l'égalité de genre : Dialogue pour une action inclusive »

GEC(2025)6	Note conceptuelle de l'événement « L'engagement des jeunes en faveur de l'égalité de genre : Dialogue pour une action inclusive »
------------	---

11.3. Approche intégrée de l'égalité de genre dans les activités du Conseil de l'Europe

11.4. Coopération avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe

GEC(2025)7	Document de discussion sur le projet d'étude sur la prévention et la lutte contre la discrimination intersectionnelle en cours de préparation par le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) Document de référence concernant le projet d'étude sur la prévention et la lutte contre la discrimination intersectionnelle (préparé par le Secrétariat du CDADI)
------------	---

12. Activités relatives à l'égalité de genre dans des cadres multilatéraux

12.1. Activités des présidences du Comité des Ministres en matière d'égalité de genre

12.2. Nations unies - Commission de la condition de la femme (CSW69)

12.3. Activités des présidences du Conseil de l'Union européenne en matière d'égalité de genre

13. Préparation de la prochaine réunion

14. Autres questions

15. Adoption du rapport abrégé

ANNEXE II

Liste des participant-es

MEMBERS/MEMBRES	
Albania <i>Albanie</i>	Etleva Sheshi Director of Social Inclusion and Gender Equality Policies General Directorate of Social Protection Ministry of Health and Social Protection <i>Directrice des politiques d'inclusion sociale et d'égalité de genre</i> <i>Direction générale de la protection sociale</i> <i>Ministère de la santé et de la protection sociale</i>
Andorra <i>Andorre</i>	Excused <i>Excusé·e</i>
Armenia <i>Arménie</i>	Sofya Margaryan Head of Division of Cooperation with International Monitoring Bodies Department of Human Rights Ministry of Foreign Affairs <i>Cheffe de la Division de la coopération avec les organismes internationaux de surveillance</i> <i>Département des droits humains</i> <i>Ministère des Affaires étrangères</i>
Austria <i>Autriche</i>	Miriam Putz Policy Officer, Federal Ministry of Labour, Social Affairs, Health, Care and Consumer Protection <i>Chargée de mission, ministère fédéral du Travail, des Affaires sociales, de la Santé, des Soins et de la Protection des consommateurs et consommatrices</i>
Azerbaijan <i>Azerbaïdjan</i>	Sadagat Rahimova Leading adviser, Gender and Women Issues Department State Committee for Family, Women, and Children's Affairs <i>Conseillère principale, Département des questions de genre et des femmes</i> <i>Comité d'État pour les affaires familiales, les femmes et les enfants</i>
Belgium <i>Belgique</i>	Carine Joly Adviser, Institute for Gender Equality <i>Conseillère, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes</i>
Bosnia and Herzegovina <i>Bosnie-Herzégovine</i>	Excused <i>Excusé·e</i>
Bulgaria <i>Bulgarie</i>	Irina Ivanova Head of Unit, Equal Opportunities, Antidiscrimination and Social Assistance Benefits Ministry of Labour and Social Policy <i>Cheffe d'unité, Égalité des chances, lutte contre la discrimination et prestations d'assistance sociale</i> <i>Ministère du travail et de la politique sociale</i>
Croatia <i>Croatie</i>	Irena Sarta Senior Advisor, Office for Gender Equality <i>Conseillère principale, Bureau pour l'égalité de genre</i>

Cyprus <i>Chypre</i>	Niovi Georgiade Officer, Office of Commissioner for Gender Equality <i>Agente, Bureau de la Commissaire de l'égalité de genre</i>
Czech Republic <i>République tchèque</i>	Radan Šafařík Director of Gender Equality Department Office of the Government of Czechia <i>Directeur du département de l'égalité entre les hommes et les femmes</i> <i>Bureau du gouvernement de la Tchéquie</i> Kateřina Šabatová Clerk, Office of the Government of Czechia <i>Employée, Bureau du gouvernement de la Tchéquie</i>
Denmark <i>Danemark</i>	Kira Appel Deputy Head of Department/Chief Consultant Department for Gender Equality Ministry of Digital Government and Gender Equality <i>Cheffe de service adjointe/ Consultante en chef</i> <i>Département de l'égalité de genre</i> <i>Ministère du gouvernement numérique et de l'égalité de genre</i>
Estonia <i>Estonie</i>	Lee Maripuu Head of Gender Equality Policy Ministry of Social Affairs <i>Responsable de la politique d'égalité de genre</i> <i>Ministère des affaires sociales</i>
Finland <i>Finlande</i>	Anttoni Saarinen Specialist, Ministry of Social Affairs and Health <i>Spécialiste, Ministère des affaires sociales et de la santé</i>
France	Jeanne Jezierski Office for European and International Affairs General Directorate for Social Cohesion Ministry of Solidarity/Ministry in charge of equality between women and men <i>Bureau des affaires européennes et internationales</i> <i>Direction générale de la cohésion sociale</i> <i>Ministère des solidarités/Ministère délégué chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes</i>
Georgia <i>Géorgie</i>	Eliso Shonia Deputy Head of the Human Rights Department Administration of the Government of Georgia <i>Directrice adjointe du Département des droits humains</i> <i>Administration du gouvernement de Géorgie</i>
Germany <i>Allemagne</i>	Lea Spörcke Policy Officer Federal Ministry for Education, Family Affairs, Senior Citizens, Women and Youth <i>Chargée de mission</i> <i>Ministère fédéral de l'éducation, de la famille, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse</i>

<p>Greece Grèce</p>	<p>Georgia Papageorgiou Senior official, Head of department of European and international cooperation General Secretariat for equality and human rights Ministry of Social Cohesion and Family <i>Haute fonctionnaire, Cheffe du département de la coopération européenne et internationale</i> <i>Secrétariat général pour l'égalité et les droits humains</i> <i>Ministère de la cohésion sociale et de la famille</i></p>
<p>Hungary Hongrie</p>	<p>Lilla Miklos Government Representative <i>Représentante du gouvernement</i></p>
<p>Iceland Islande</p>	<p>Excused <i>Excusé·e</i></p>
<p>Ireland Irlande</p>	<p>Brendan Scally Administrative Officer, Equality and Gender Equality Unit Department of Children, Equality, Disability, Integration and Youth <i>Responsable administratif, Unité de l'égalité et de l'égalité de genre</i> <i>Département de l'enfance, de l'égalité, du handicap, de l'intégration et de la jeunesse</i></p>
<p>Italy Italie</p>	<p>Elena Palloni Senior officer of the Department for Equal Opportunities of the Presidency of Council of Ministers <i>Haute fonctionnaire du département de l'égalité des chances de la présidence du Conseil des ministres</i></p>
<p>Latvia Lettonie</p>	<p>Agnese Gaile Senior Expert, Department of Social Policy Planning and Development Ministry of Welfare <i>Experte principale, Département de la planification et du développement de la politique sociale</i> <i>Ministère de l'aide sociale</i></p>
<p>Liechtenstein</p>	<p>Excused <i>Excusé·e</i></p>
<p>Lithuania Lituanie</p>	<p>Ramunė Vitartaitė Advisor Equal Opportunities and Women and Men Equality Group Ministry of Social Security and Labour Conseillère <i>Groupe Egalité des Chances et Egalité femmes/hommes</i> <i>Ministère de la sécurité sociale et du travail</i></p>
<p>Luxembourg</p>	<p>Ralph Kass Senior Advisor 1st Class Ministry of Gender Equality and Diversity <i>Conseiller de Direction 1e Classe</i> <i>Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité</i></p>

<p>Malta Malte</p>	<p>Maria Ellul Head - Gender Mainstreaming Unit Human Rights Directorate Ministry for Justice, Equality and Governance <i>Cheffe - Unité sur l'approche intégrée de l'égalité de genre</i> <i>Direction des droits humains</i> <i>Ministère de la justice, de l'égalité et de la gouvernance</i></p> <p>Abigail Brooke Manager, Human Rights Directorate Ministry for Justice, Equality and Governance <i>Responsable, Direction des droits humains</i> <i>Ministère de la justice, de l'égalité et de la gouvernance</i></p>
<p>Republic of Moldova République de Moldova</p>	<p>Daniela Pali Senior Consultant, Department for Gender Equality Policies Ministry of Labour and Social Protection <i>Consultante principale, Département des politiques d'égalité de genre</i> <i>Ministère du travail et de la protection sociale</i></p>
<p>Monaco</p>	<p>Margaux Girardin Third Secretary, Permanent Representation of Monaco to the Council of Europe <i>Troisième Secrétaire, Représentation Permanente de Monaco auprès du Conseil de l'Europe</i></p> <p>Nathan Mangenot Trainee <i>Stagiaire</i></p>
<p>The Netherlands Pays-Bas</p>	<p>Lisanne Post Senior Policy Officer Directorate for gender equality and LGBTI equality Ministry of Education, Culture and Science <i>Agente principale des questions politiques</i> <i>Direction de l'égalité de genre et de l'égalité LGBTI</i> <i>Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences</i></p>
<p>North Macedonia Macédoine du Nord</p>	<p>Elena Grozdanova Expert and Consultant Ministry of Labour and Social Policy <i>Experte et consultante</i> <i>Ministère du Travail et de la Politique sociale</i></p>
<p>Norway Norvège</p>	<p>Petter Sørlien Senior Adviser, Ministry of Culture and Equality Department for Equality, Non-discrimination and International Affairs <i>Conseiller principal, Ministère de la Culture et de l'Égalité</i> <i>Service de l'égalité, de la non-discrimination et des affaires internationales</i></p>
<p>Poland Pologne</p>	<p>Excused <i>Excusé·e</i></p>
<p>Portugal</p>	<p>Andreia Lourenço Marques International Relations Adviser Commission for Citizenship and Gender Equality <i>Conseillère en relations internationales</i> <i>Commission pour la citoyenneté et l'égalité de genre</i></p>
<p>Romania Roumanie</p>	<p>Excused <i>Excusé·e</i></p>

San Marino <i>Saint-Marin</i>	Excused <i>Excusé·e</i>
Serbia <i>Serbie</i>	Excused <i>Excusé·e</i>
Slovak Republic <i>République slovaque</i>	Excused <i>Excusé·e</i>
Slovenia <i>Slovénie</i>	<p>Sara Slana (Chair / Présidente) Secretary, Equal Opportunities Department Ministry of Labour, Family, Social Affairs and Equal Opportunities <i>Secrétaire, Service de l'égalité des chances</i> <i>Ministère du travail, de la famille, des affaires sociales et de l'égalité des chances</i></p> <p>Jasna Jeram Undersecretary, Equal Opportunities Department Ministry of Labour, Family, Social Affairs and Equal Opportunities <i>Sous-Secrétaire, Service de l'égalité des chances</i> <i>Ministère du travail, de la famille, des affaires sociales et de l'égalité des chances</i></p>
Spain <i>Espagne</i>	Excused <i>Excusé·e</i>
Sweden <i>Suède</i>	<p>Ewa Wiberg Deputy Director, Division for Gender Equality Ministry of Employment <i>Directrice adjointe, Division de l'égalité de genre</i> <i>Ministère de l'emploi</i></p>
Switzerland <i>Suisse</i>	<p>Sandra Lengwiler International Affairs Officer, Federal Office for Gender Equality FOGE Federal Department of Home Affairs FDHA <i>Agente des affaires internationales, Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG)</i> <i>Département fédéral de l'intérieur (FDI)</i></p>
Türkiye	<p>Ipek Cicekdag Ayhan Head of the International Organisations Department Directorate General on the Status of Women <i>Cheffe du département des organisations internationales</i> <i>Direction générale de la condition des femmes</i></p>
Ukraine	<p>Kateryna Levchenko Government Commissioner for Gender Equality Policy <i>Commissaire du gouvernement pour les politiques d'égalité de genre</i></p>
United Kingdom <i>Royaume-Uni</i>	<p>Charles Ramsden Head, International Policy Government Equalities Office <i>Chef, Politiques internationales</i> <i>Bureau gouvernemental pour l'égalité</i></p>
PARTICIPANTS/PARTICIPANT·ES	
Holy See <i>Saint-Siège</i>	<p>Paola Suffia Official of the Section for Relations with States and International Organizations of the Secretariat of State <i>Fonctionnaire de la Section des relations avec les États et les organisations internationales du Secrétariat d'État</i></p>

<p>Group of Experts on Action against Violence against Women and Domestic Violence Groupe d'expert-es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)</p>	<p>Maria-Andriani Kostopoulou President of GREVIO <i>Présidente du GREVIO</i></p> <p>Francesca Montagna Programme manager, Violence against Women Division <i>Responsable de Programmes, Division Violence à l'égard des femmes</i></p>
<p>Steering Committee on Anti-discrimination, Diversity and Inclusion Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI)</p>	<p>Käthlin Sander Member of the CDADI, Chair of the GEC/ADI-AI <i>Membre du CDADI, Présidente du GEC/ADI-AI</i></p> <p>Charlotte Gilmartin Co-Secretary of the CDADI <i>Co-secrétaire du CDADI</i></p> <p>Professor Shreya Atrey Associate Professor of International Human Rights Law University of Oxford, consultant tasked with preparing the draft Study on preventing and combating intersectional discrimination <i>Professeure associée en droit international des droits humains Université d'Oxford, consultante chargée de la préparation du projet d'étude sur la prévention et la lutte contre la discrimination intersectionnelle</i></p>
<p>Conference of INGOs Conférence des OINGs</p>	<p>Bettina Hahne Co-Chair of CINGO's equality committee <i>Co-présidente du comité pour l'égalité de CINGO</i></p> <p>Anita Schnetzer-Spranger Co-Chair of CINGO's equality committee <i>Co-présidente du comité pour l'égalité de CINGO</i></p>
<p>Advisory Council on Youth Conseil consultative sur la jeunesse (CCJ)</p>	<p>Nina Grmuša Chairperson <i>Présidente</i></p> <p>Stanislava Stefanova Gender Equality Rapporteur <i>Rapporteure pour l'égalité de genre</i></p> <p>Anja Jokić Bureau member <i>Membre du Bureau</i></p>
<p>European Committee of Social Rights Comité européen des Droits sociaux (CEDS)</p>	<p>Aoife Nolan President of the CEDS <i>Présidente du CEDS</i></p> <p>Kristine Dupate General Rapporteur <i>Rapporteure générale</i></p>

<p>European Institute for Gender Equality <i>Institut Européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes (EIGE)</i></p>	<p>Nicole Jansen Seconded National Expert Stakeholder Relations <i>Experte nationale en détachement chargée des relations avec les parties prenantes</i></p>
<p>Parliamentary Assembly (PACE) Committee on Equality and Non-Discrimination <i>Assemblée Parlementaire (ACPE) Commission sur l'égalité et sur la non-discrimination</i></p>	<p>Carolina Lásen Diaz Secretary <i>Secrétaire</i></p> <p>Martina Tardanico Trainee <i>Stagiaire</i></p>
<p>Steering Committee for the Rights of the Child <i>Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)</i></p>	<p>Anne Kayser Secretary <i>Secrétaire</i></p> <p>Maree Crabbe Director of <i>It's time we talked</i>, consultant tasked with preparing the Guidance Note on Safeguarding children from the risks of accessing online pornographic content Directrice de <i>It's time we talked</i>, consultante chargée de la préparation de la Note d'orientation « Protéger les enfants des risques liés à l'accès à des contenus pornographiques en ligne »</p>
<p>OBSERVERS/OBSERVATEURS</p>	
<p>University Women Europe (UWE)</p>	<p>Anne Bergheim-Nègre President <i>Présidente</i></p>
<p>INVITEES/PERSONNES INVITEES</p>	
<p>Committee on the Elimination of Discrimination against Women <i>Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)</i></p>	<p>Nicole Ameline Rapporteur on General Recommendation No. 40 on the equal and inclusive participation of women in decision-making systems <i>Rapporteuse sur la Recommandation générale n° 40 sur la participation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de prise de décision</i></p>
<p>EXPERTS-CONSULTANTS/EXPERTES-CONSULTANTES</p>	
<p>Bridge to impact consulting</p>	<p>Caroline Hickson</p> <p>Evelyne Paradis</p>

	Justyna Hejman-Mancewicz
SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE/SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE	
Directorate of Human Rights/Direction des droits humains	
Department of Human Rights, Justice and Legal Co-operation Standard Setting activities <i>Département des activités normatives en matière de droits humains, justice et coopération juridique</i>	Julie Devys Programme Manager, Legal Cooperation Division <i>Responsable de programme, Division de la coopération juridique</i>
Directorate of Social Rights, Health and Environment/Direction des droits sociaux, de la santé et de l'environnement	
Department of the Reykjavik Process and Environment <i>Département du processus de Reykjavik et Environnement</i>	Nino Latsasbidze Policy Advisor <i>Conseillère en politiques</i>
Department of Social Rights <i>Département des droits sociaux</i>	Henrik Kristensen Head of Department, Executive Secretary of the European Committee of Social Rights (ECSR) <i>Chef de service, Secrétaire exécutif du Comité européen des Droits sociaux (CEDS)</i> SCAPPUCCI Gioia Head of Division, Collective Complaints <i>Cheffe de division, Réclamations Collectives</i> BALANESCU Diana Legal Advisor, Division of collective complaints <i>Conseillère juridique,</i>
Directorate of Equal Rights and Dignity/Direction de l'égalité en droits et en dignité	

<p>Human Dignity and Gender Equality Department Service de la dignité humaine et de l'égalité de genre</p>	<p>Roberto Olla Head of Department <i>Chef de service</i></p>
<p>Gender Equality Division Division de l'égalité de genre</p>	<p>Caterina Bolognese Head of Division <i>Cheffe de division</i></p> <p>Cécile Gréboval Programme Manager, Senior Gender Equality Adviser <i>Responsable de programme, conseillère principale en matière d'égalité de genre</i></p>
<p>Co-operation Unit, Gender Equality Division Unité de la coopération, Division de l'égalité de genre</p>	<p>Elena Jovanovska-Brezoska Head of Unit <i>Cheffe d'unité</i></p> <p>Arezo Banafsheh Project Manager <i>Responsable de projets</i></p> <p>Larissa Kireeva Project Manager <i>Responsable de projets</i></p> <p>Anna Lungu Project Manager <i>Responsable de projets</i></p> <p>Anca Sandescu Project Manager <i>Responsable de projets</i></p> <p>Gaia Grippa Project Assistant <i>Assistante de projets</i></p>
<p>Sexual Orientation, Gender Identity and Expression and Sex Characteristics, Anti-Discrimination Department Unité sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles, service de l'anti-discrimination</p>	<p>Giulia Bianchini Project Officer <i>Responsable de projets</i></p>
<p>Roma and Travellers Roms et Gens du Voyage</p>	<p>Oana-Luiza Taba Co-Secretary to the ADI-ROM <i>Co-Secrétaire de l'ADI-ROM</i></p>
<p>Secretariat of the GEC/Secrétariat de la GEC</p>	

	<p>Yanna Parnin Head of the Gender Equality Policy Unit and Secretary to the GEC <i>Cheffe de l'unité des politiques d'égalité de genre et Secrétaire de la GEC</i></p> <p>Valerie Poppe Principal Administrative Assistant and Co-Secretary to the GEC <i>Assistante administrative principale et co-Secrétaire de la GEC</i></p> <p>Flurina Frei Policy Advisor <i>Conseillère en politiques</i></p> <p>Mathilde Barlow Administrative Assistant <i>Assistante administrative</i></p>
<i>Interpreters/Interprètes</i>	
	<p>Remy Jain</p> <p>Lisa Wojciechowicz</p> <p>Michael Hill</p>

ANNEXE III

Rapport abrégé

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La Commission pour l'égalité de genre (GEC) a tenu sa 27^e réunion à Strasbourg du 13 au 15 mai 2025, sous la présidence de Sara Slana (Slovénie).

L'ordre du jour de la réunion figure à l'annexe 1.

Points pour décision du Comité des Ministres

La GEC adopte le texte suivant et décide de le transmettre au Comité des ministres pour en prendre note :

- Guide pratique à l'intention des autorités publiques pour soutenir et mettre en œuvre la Recommandation du Conseil de l'Europe sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile ;

Points pour information du Comité des Ministres

La GEC:

- adopte le questionnaire et la liste d'indicateurs afin d'établir des rapports sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029 .

En ce qui concerne les autres points à l'ordre du jour, la GEC :

- prend note des informations fournies par le Secrétariat concernant la Conférence annuelle de la GEC « Éliminer le sexisme et la violence à l'égard des femmes en politique : une étape essentielle vers une participation égale à la vie publique » organisée sous la présidence maltaise du Comité des Ministres (17-18 septembre 2025, Malte) ;
- prend note des informations fournies par Radan Šafařík (Tchéquie), Vice-président du GEC/ADI-AI, concernant les résultats de la 3^e réunion du GEC/ADI-AI (26-27 février 2025) et donne des orientations au GEC/ADI-AI concernant la préparation du projet de Recommandation sur l'égalité et l'intelligence artificielle;
- prend note des informations fournies par le Secrétariat sur les résultats des 2^e et 3^e réunions du GEC/PC-eVIO (22-23 janvier 2025 et 3-4 avril 2025) et donne des orientations au GEC/PC-eVIO concernant la préparation du projet de Recommandation sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie ;
- prend note des informations fournies par le Secrétariat sur les résultats des 1^e et 2^e réunions du Groupe de travail sur l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029 ;
- prend note des informations fournies par Kateryna Levchenko (Ukraine) sur les résultats de la 1^e réunion du Groupe de travail sur le développement de récits positifs dans le contexte des mouvements anti-genre ainsi que des présentations faites par le Secrétariat et les expertes-consultantes sur le sujet ;

- nomme l'Italie pour prendre part au Groupe de travail sur le développement de récits positifs dans le contexte des mouvements anti-genre ;
- tient un atelier sur la construction de récits positifs et leur articulation fondée sur les valeurs dans le cadre de ses travaux sur le développement de récits positifs dans le contexte des mouvements anti-genre ;
- tient un échange de vues avec Nicole Ameline, rapporteure sur la Recommandation générale n° 40 relative à la participation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de prise de décision du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ;
- tient un échange de vues avec Maria-Andriani Kostopoulou, Présidente du Groupe d'expert·es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) ;
- tient un échange de vues avec Nina Grmuša, Présidente du Conseil consultatif de la jeunesse (CCJ);
- tient un l'événement « L'engagement des jeunes en faveur de l'égalité de genre : Dialogue pour une action inclusive », co-organisé avec des membres du Conseil consultatif de la jeunesse (CCJ) ;
- tient un échange avec le Secrétariat du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI), Kätlin Sanders (Estonie, membre du CDADI) et une experte-consultante, dans le cadre du processus de consultation de la GEC sur les travaux en cours du CDADI sur une étude de faisabilité et un éventuel projet de Recommandation sur la prévention et la lutte contre la discrimination intersectionnelle;
- désigne Andreia Lourenço Marques (Portugal) en tant que rapporteure sur les droits des personnes handicapées et Radan Šafařík (Tchéquie), comme point focal pour suivre les travaux du Groupe de rédaction sur les droits humains dans les politiques en matière de drogues (DH-PDA) ;
- prend note des informations fournies par les États membres concernant les développements s'agissant de la ratification et la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul ;
- prend note des informations fournies par le Secrétariat concernant les projets de coopération entrepris dans les domaines de la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et de l'accès des femmes à la justice ;
- prend note du document préparé par le Secrétariat sur les bonnes pratiques en matière d'égalité de genre et d'environnement et des informations fournies par le Secrétariat sur la Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement ;
- prend note des informations fournies par le Secrétariat sur les activités menées au sein des différents organes et structures du Conseil de l'Europe sur l'égalité de genre et l'intégration de la dimension de genre ;
- prend note des informations fournies par les représentant·es de la GEC et son Secrétariat sur les travaux en cours concernant l'égalité et la non-discrimination, en particulier les questions relatives aux femmes et filles roms et issues des communautés

des Gens du voyage, ainsi que celles relatives l'orientation sexuelle, à l'identité et l'expression de genre, et aux caractéristiques sexuelle ;

- tient un échange avec le Secrétariat du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) et une experte-consultante sur son travail, notamment sur la Note d'orientation intitulée « Protéger les enfants des risques liés à l'accès à des contenus pornographiques en ligne » qui a été récemment adoptée et la préparation en cours d'un projet de Recommandation sur l'éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants afin de renforcer les réponses pour entre autres prévenir et combattre la violence à l'égard des enfants; .
- tient un échange avec Aoife Nolan (Irlande), Présidente et Kristine Dupate (Lettonie), Rapporteuse générale du Comité européen des droits sociaux, sur leur revue analytique sur « Les droits sociaux et la crise du coût de la vie », avec un accent particulier sur l'impact sur les femmes ;
- prend note des informations fournies par le Secrétariat et Ralph Kass (Luxembourg) sur l'événement parallèle organisé par le Conseil de l'Europe et la Mission permanente du Luxembourg auprès des Nations Unies, lors de la 69^e session de la Commission de la condition de la femme (CSW69) et des états membres ayant organisé des événements parallèles lors du CSW 69 ;
- prend note des informations fournies par les représentant-es du Luxembourg, de Malte et de la République de Moldova concernant le programme en matière d'égalité de genre de leurs présidences du Comité des Ministres ;
- prend note des informations fournies par les représentantes de la Hongrie et du Danemark concernant leurs programmes en matière d'égalité de genre au cours de leurs présidences du Conseil de l'Union européenne ;
- prend note que sa 28^e réunion se tiendra du 18 au 20 novembre 2025 tel que convenu lors de sa 26^e réunion;
- adopte le présent rapport abrégé de sa 27^e réunion.

Ressources nécessaires

Le financement des activités décrites dans ce rapport est assuré.

Évaluation des activités menées à bien

La GEC prend note de la finalisation du livrable suivant : Guide pratique à l'intention des autorités publiques pour soutenir et mettre en œuvre la Recommandation du Conseil de l'Europe sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile.

La GEC salue et souligne la qualité de la nouvelle méthodologie en vue de l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029, et note avec satisfaction la participation active de représentant-es des États membres, ainsi que de participant-es et observateurs et observatrices de la GEC, à l'élaboration de ces outils.

Autres observations

Aucune.